Été 2013
Volume 22, numéro 2

dire

Revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Naines brunes : la frontière entre étoiles et planètes plus floue que jamais

p. 6

L'éducation en Inde : visite d'une école de New Delhi
p. 50

Droit d'asile: une analyse féministe
p. 26

La défense d'Israël par les évangéliques américains
p. 18

Martinique : nouveaux contours de l'altérité
p. 42

FICSUM
2375, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, local 1125-7, Montréal (Québec) H3T 1A8 | Envoi de publication canadienne numéro 40013185

SOUTIEN FINANCIER

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT ? DÉCOUVREZ DIFFÉRENTES FAÇONS D'OBTENIR NOTRE AIDE SUR FICSUM.QC.CA

FICSUM

FONDS D'INVESTISSEMENT
DES CYCLES SUPÉRIEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PAVILLON MARGUERITE-D'YOUVILLE
2375, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE
BUREAU 1125-7
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3T 1A8

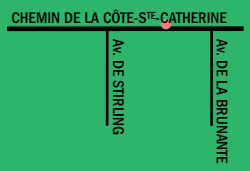

dire

Revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Été 2013 | Volume 22, numéro 2

SOMMAIRE

SOMMAIRE

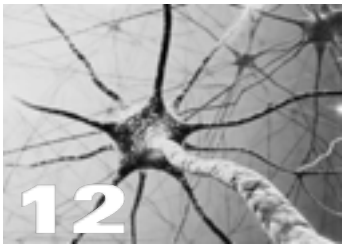

Science

Naines brunes : la frontière entre étoiles et planètes plus floue que jamais **6**
Marsset Marsset
Département de science physique

« Cervelle d'oiseau », être une « buse » ou un « grand serin »... des compliments ? **12**
Laure Cauchard
Département de sciences biologiques

Droit & politique

La défense de l'État d'Israël par les évangéliques américains **18**
Katia Batut
Faculté de théologie et de sciences des religions

Droit d'asile et femmes réfugiées : une analyse féministe **26**
Philippe Viens
Faculté de droit

Le droit et la religion : une mise au point à travers l'odyssée russe **34**
Athanase Giocas
Faculté de droit

Société

Les « retournés » et les nouveaux contours de l'altérité à la Martinique **42**
Aude Lanthier
Département d'anthropologie

Le grand chantier de l'éducation en Inde : une visite dans une école de New Delhi **50**
Mathieu Hamelin
Département d'études internationales

Lauréats et personnalités **56**

Gabrielle Bardall
Annie Trudel
Rédactrice en chef, revue *Dire*

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Se donner les moyens pour mieux réussir

Perfectionnement et acquisitions d'habiletés professionnelles

Un éventail de nouvelles formations

- École d'été doctorale et postdoctorale
- Séminaires pluridisciplinaires
- Développement de compétences professionnelles

fesp.umontreal.ca

Université de Montréal

dire

Revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Fondée en 1992
La recherche à votre portée
Volume 22, numéro 2, été 2013

Directrice générale
Valérie Gauthier

Rédactrice en chef
Annie Trudel

Comité de lecture
Julien Guyot, Marjory Moreau

Révision
Solange Lemaitre-Provost, André Fiorilli

Collaborateurs
Michaël Marsset , Laure Cauchard, Katia Batut, Philippe Viens, Athanase Giocas, Aude Lanthier, Mathieu Hamelin

Graphisme
Mathias Schoemer

Impression
HLN 1 800 267-7611

Éditeur
La revue Dire est publiée par le Fonds d'investissement des cycles supérieurs de l'Université de Montréal (FICSUM).
Le FICSUM est une corporation à but non lucratif financée par les étudiants inscrits aux 2e et 3e cycles à l'Université de Montréal.

Conseil d'administration du FICSUM
Président : Delphine Bouilly
Vice-président : Laurent Karim Béland
Trésorier : Marie-Ève Dostie
Administratrices : Floriane Gaignard, Sophie Marcoux, Dominique Baril-Tremblay (FAECUM)
Administrateur : Mychel Pineault (FAECUM)

ISSN 1192-9340
Dépôt légal 2e trimestre 2013
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Envoi de publication canadienne n° 40013185
dire publie 3 numéros par an

Tirage
3 000 exemplaires

Publicité
514 343-6111 poste 53027

Abonnement sur le site Web au www.ficsum.qc.ca

	1 an	2 ans
Individuel	15,24 $	27,09 $
Institutionnel	25,40 $	47,41 $
Soutien	84,66 $	158,03 $
Hors Canada	25,40 $	47,41 $

(taxes incluses)

Toute correspondance doit être adressée à :
Revue dire
2375, ch. de la Côte-Ste-Catherine,
local 1125-7
Montréal (Québec) H3T 1A8
Téléphone : 514 343-6111, poste 53027
redaction@ficsum.qc.ca
Site Web : www.ficsum.qc.ca

Les auteurs publiés dans Dire conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute reproduction doit être préalablement autorisée par le FICSUM. La reproduction des photographies est interdite. Le générique masculin est utilisé sans discrimination.

Crédit couverture: sohowww.nascom.nasa.gov/gallery/images/cropplume.html © Nasa
Crédits onglets : www.gettyimages.com

REVUE DIRE

Dire, la revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Nous avons reçu un nombre très élevé d'articles pour ce numéro! Nous vous remercions de contribuer à une revue qui expose les travaux des étudiants aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal.

Découvrez une version moderne et conviviale de la revue *Dire* sur ficsum.qc.ca à partir du 1er juin. Vous pourrez naviguer sur notre site Web à partir de votre tablette, de votre téléphone portable ou de votre ordinateur. Faites connaître les articles de vos pairs ! Imprimez-les, faites les parvenir à un ami et partagez-les... Vous désirez continuer à recevoir votre revue par la poste, venez vous abonner en ligne !

C'est avec enthousiasme que je poursuis mon mandat de vous faire connaître les services offerts par le FICSUM.

Mot de la rédactrice

Chers lecteurs,

Depuis la récente nomination de notre nouvelle directrice, votre revue est en train de prendre un tout nouveau tournant. D'ailleurs, nous avons déjà constaté un important changement, notamment dans le nombre record d'articles que nous avons reçus. Je tiens à remercier notre directrice, Valérie Gauthier, pour le dynamisme qu'elle insuffle dorénavant dans le FICSUM ainsi que les auteurs pour leur participation enthousiaste à faire de la revue *Dire* votre revue de référence sur le campus.

Sous l'onglet ***Sciences,*** les passionnés d'astronomie seront heureux de lire l'article de Michaël Marsset sur les naines brunes et la technologie mise au point pour mieux scruter l'univers. Laure Cauchard nous convainc qu'avoir une cervelle d'oiseau n'est peut-être finalement pas une insulte! Elle retrace pour nous les capacités cognitives des oiseaux et des mammifères. L'onglet ***Droit et politique*** nous présente trois articles d'actualité : Katia Batut nous montre comment Israël trouve des supporters sionistes parmi des chrétiens évangéliques aux États-Unis; Philippe Viens fait une analyse du droit d'asile sous la loupe du féminisme radical et enfin Athanase Giocas montre comment le droit et la religion profiteraient de la philosophie juridique de Soloviev, penseur russe du XIXe siècle. L'onglet ***Société*** nous fait découvrir la réalité de ceux qui, après un long séjour ailleurs, reviennent chez-eux à la lumière du cas des « retournés » martiniquais qui rentrent dans l'île après avoir goûté à la France. Mathieu Hamelin nous emmène en Inde pour y dresser un portrait de l'éducation et nous présenter une école de New Delhi qui répond aux besoins des castes les plus pauvres.

Nous espérons que ce numéro saura répondre à votre curiosité intellectuelle ainsi qu'à vous informer sur divers enjeux sociétaux. Nous serons heureux de vous retrouver à l'automne.

Michaël Marsset, Département de science physique

Naines brunes : la frontière entre étoiles et planètes plus floue que jamais

L'évolution technologique nous permet de repousser un peu plus chaque jour les limites de notre compréhension de l'Univers. Plus particulièrement, ces dernières décennies ont vu l'avènement des détecteurs infrarouges et l'envoi de nouveaux télescopes dans l'espace. Si ces prouesses technologiques permettent de lever le voile sur de nombreux mystères, elles remettent aussi fréquemment en question ce que nous tenions pour acquis. Récemment, la découverte d'étranges objets froids, flottant dans notre galaxie, va jusqu'à remettre en question nos définitions d'étoile et de planète.

Étoiles et planètes

Jusqu'à très récemment, la distinction entre étoiles et planètes semblait clairement établie pour les astronomes. Schématiquement, une étoile est une grosse boule de gaz, ou plus exactement de plasma*, qui émet beaucoup de lumière. Les planètes, quant à elles, n'émettent pas de lumière (du moins, pas de lumière dite « visible »), elles ne font que la refléter un peu à la manière de miroirs.

Une autre distinction fondamentale entre ces deux types d'objets est la manière dont ils se forment. Une étoile est créée par la contraction gravitationnelle d'un gigantesque nuage de gaz et de poussière en suspension dans la galaxie[1]. Une planète, quant à elle, se forme par accrétion de matière autour d'une étoile, dans un gros disque de poussière et de gaz[2]. Les grains du disque s'attirent, se cognent et peuvent parfois se coller les uns aux autres, formant ainsi des agglomérats toujours plus gros à la manière d'une boule de neige. Par ce processus, un petit tas de poussière peut croître jusqu'à faire naître un objet de la taille d'une planète. Si l'accrétion se produit suffisamment près de l'étoile, la planète formée sera une planète dite « rocheuse » ou « tellurique » comme Mercure, Vénus, la Terre et Mars. Si elle a lieu plus loin de l'étoile, elle sera une géante gazeuse semblable à Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Les planètes gazeuses sont beaucoup plus grosses que les rocheuses (on pourrait placer plus de 1300 fois la Terre dans le volume de Jupiter), mais également beaucoup moins denses. Par exemple, la planète

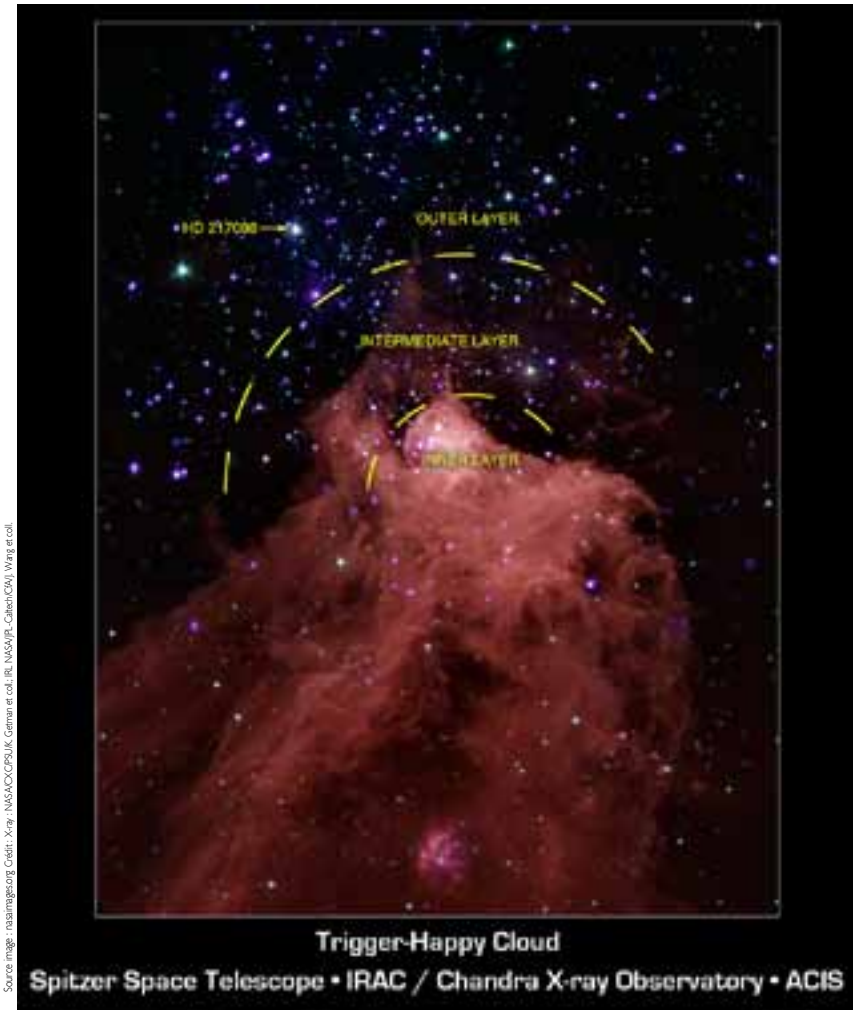

Source image : nasaimages.org Crédit : X-ray : NASA/CXC/PSU/K. Getman et coll.; IR: NASA/JPL-Caltech/CfA/J. Wang et coll.

Formation d'une étoile par contraction gravitationnelle d'un nuage de gaz et de poussière.

Saturne flotterait si on la mettait dans l'eau.

Les étoiles et les planètes semblent donc deux types d'objets bien distincts. Pourtant, de récentes découvertes rendent aujourd'hui la frontière entre étoiles et planètes plus floue que jamais.

Les naines brunes : petites étoiles ou grosses planètes ?

Lorsqu'une étoile se forme, la contraction du nuage de gaz engendre une très forte augmentation de la température, au point d'enflammer le nuage en de puissantes réactions thermonucléaires*. Ces réactions se poursuivent ensuite tout au long de la vie de l'astre, soit plusieurs milliards d'années. Mais il arrive parfois que l'étoile s'éteigne prématurément[3]. Si le nuage responsable de sa formation n'est pas suffisamment massif, il sera en effet incapable de libérer l'énergie nécessaire pour « allumer » durablement les réactions nucléaires. L'étoile s'éteindra alors rapidement et passera le reste de sa vie à se refroidir. Une telle étoile « ratée » (on parle également parfois d'étoile « avortée ») est ce que l'on nomme une naine brune.

Les naines brunes se forment à la manière d'étoiles, mais sont beaucoup plus semblables à de grosses planètes comme Jupiter.

Les naines brunes se forment donc à la manière d'étoiles, mais du fait de leur température très basse, elles sont beaucoup plus semblables à de grosses planètes de type Jupiter; leur atmosphère comprend du gaz, de la poussière et même des nuages[4]. Des étoiles qui ressemblent à des planètes donc, ou des planètes se formant comme des étoiles ? Le mieux est probablement de les considérer comme des objets à part. Ce qui est sûr, c'est que les naines brunes ont quelques secrets à nous révéler sur notre univers.

Des objets bien cachés

Du fait de leur très faible brillance, les naines brunes ont longtemps échappé aux yeux et aux télescopes des astronomes. À la température d'une naine brune, un objet n'émet en effet que très peu de lumière visible*[5]. En revanche, il produit beaucoup de lumière infrarouge, indétectable à l'œil nu, mais que certaines caméras CCD* modernes sont capables de voir. L'un des inconvénients de ces caméras infrarouges est qu'elles sont extrêmement sensibles à la chaleur; une

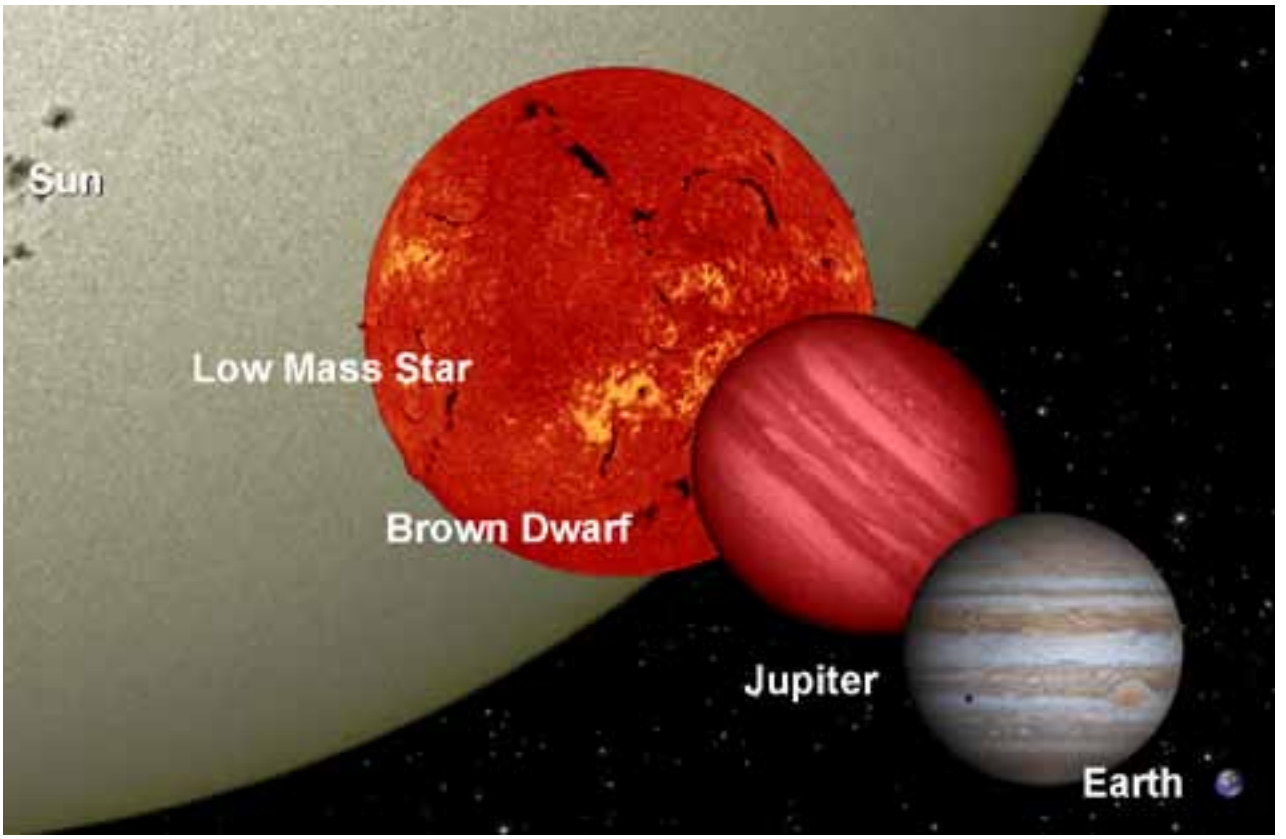

http://www.personal.psu.edu/mpr201/blogs/professional_website/BrownDwarfCompare-WISE.jpg

Comparaison en taille du Soleil, d'une naine brune et de la planète Jupiter.

légère hausse de la température ambiante brouille drastiquement les images. C'est pourquoi les caméras sont refroidies à des températures extrêmes, de l'ordre de -200° Celsius.

Dans le domaine de l'infrarouge, un autre problème de taille s'impose aux astronomes : la lumière est fortement absorbée par la vapeur d'eau présente dans l'atmosphère terrestre[6] ce qui rend les observations difficiles depuis le sol. Afin de s'affranchir de cette contrainte, plusieurs télescopes ont été envoyés dans l'espace au cours de ces dernières décennies, parmi lesquels le célèbre télescope Hubble qui observe à la fois dans l'ultraviolet, le visible et l'infrarouge.

L'un des projets actuels les plus ambitieux de l'astronomie infrarouge est l'envoi en 2018 d'un nouveau télescope spatial, le *James Webb Space Telescope*[7] (JWST), que l'on peut considérer comme le futur successeur de Hubble. Alors que les télescopes envoyés dans l'espace jusqu'à présent étaient placés à quelques centaines de kilomètres de la Terre, le JWST sera envoyé à 1,5 million de kilomètres de nous, presque quatre fois plus loin que la Lune ! Les instruments seront ainsi conservés dans un environnement extrêmement froid, à une température proche du zéro absolu*. Le groupe d'Astrophysique de l'Université de Montréal est fortement impliqué dans ce projet grâce au professeur René Doyon, responsable du développement de l'une des caméras infrarouges du JWST[8].

Pourquoi les naines brunes nous intéressent-elles tant ?

Historiquement, leur recherche fut motivée par le fameux problème de la matière noire* de l'univers[9]. Les astronomes ont de fortes raisons de croire qu'il existe dans l'univers une matière qui nous est invisible, mais dont la masse a une forte influence sur le mouvement des galaxies. Cette matière serait environ cinq fois plus abondante dans l'univers que la matière telle que nous la connaissons. La question, toujours non résolue, est de savoir sous quelle forme cette matière existe. S'agit-il de gros objets massifs, tels des naines brunes, voire des trous noirs, ou de milliards de petites particules invisibles ? Aujourd'hui, nous savons que le nombre de naines brunes dans notre galaxie est

beaucoup trop faible pour expliquer la masse manquante de l'univers[10]. Toujours est-il que le mystère de la matière noire poussa les astronomes à s'intéresser à ces objets.

Aujourd'hui, les motivations pour étudier les naines brunes sont très différentes. L'une des plus excitantes est que ces objets ressemblent énormément à des planètes et peuvent donc nous fournir de multiples informations sur celles-ci. Il est par ailleurs beaucoup plus facile d'observer les naines brunes que les exoplanètes*. Ces dernières se tenant très proche de leur étoile, elles sont généralement complètement masquées par sa lumière. C'est pourquoi, jusqu'à très récemment, les astronomes ne possédaient que des indices indirects de l'existence des exoplanètes et ce n'est qu'en 2008 que fut réalisée la toute première photo d'une planète située en dehors du système solaire, grâce au travail de David Lafrenière, Christian Marois et René Doyon de l'Université de Montréal[11]. Cependant, réaliser un tel exploit est très ardu et les données sont longues à analyser.

Contrairement aux exoplanètes, la plupart des naines brunes se tiennent loin des étoiles, ce qui les protège de la pollution lumineuse et les rend plus accessibles aux télescopes des astronomes. Pour étudier les propriétés des naines brunes, ces derniers utilisent alors une technique très courante en astrophysique appelée l'analyse spectroscopique*. Cette technique consiste à décomposer la lumière provenant d'un objet en ses différentes fréquences ou couleurs, un peu comme une goutte d'eau qui, en déviant un rayon de soleil, crée un arc-en-ciel.

Le spectre (« l'arc-en-ciel ») d'une étoile est une véritable mine d'informations[12]. Suivant l'intensité de

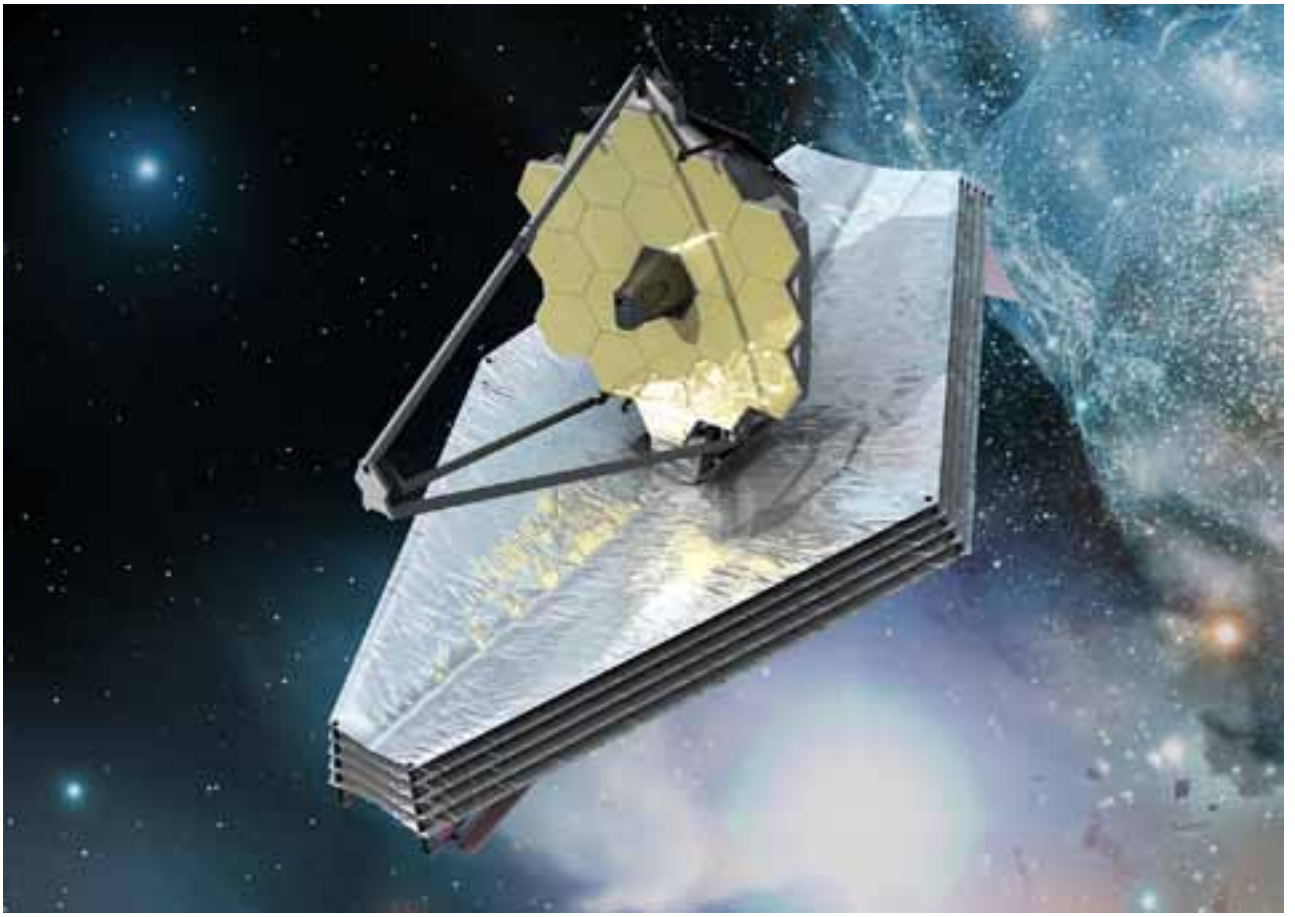

http://www.nasa.gov/centers/goddard/images/content/432326main_Mist_ComaCluster.jpg

Le James Webb Space Telescope (JWST) devrait être lancé en 2018. Avec son miroir de 6,5 m de diamètre et ses caméras infrarouges, il pourra rechercher les premières galaxies formées aux débuts de l'univers, reliant ainsi le Big Bang à la voie lactée (source : http://www.jwst.nasa.gov).

Vue d'artiste de la formation d'une planète.

ses couleurs, les astronomes sont capables de déterminer quels éléments chimiques sont présents à la surface de l'objet et de connaître une multitude de ses caractéristiques. L'étude spectroscopique permet, par exemple, de déterminer la vitesse de rotation d'une étoile, la pression à sa surface ou encore d'y détecter la présence d'un champ magnétique.

Suivant l'intensité du spectre lumineux d'une plantète, les astronomes sont capables de déterminer les éléments chimiques qui la composent.

À l'aide de tous ces paramètres, les astrophysiciens peuvent alors mettre à l'épreuve leurs modèles numériques de planètes. Nous connaissons de cette manière chaque jour un peu mieux leurs caractéristiques, leur processus de formation, leur évolution dans le temps ainsi que les conditions nécessaires à l'existence de vie ailleurs que sur la Terre. Les naines brunes constituent donc d'excellents laboratoires d'étude d'exoplanètes et gageons qu'elles nous dévoileront encore quelques mystères dans les années à venir.

La découverte de nouveaux mondes

Il n'est pas rare en sciences comme dans d'autres disciplines que la poursuite d'un objectif débouche sur des découvertes tout à fait inattendues. Ainsi, Christophe Colomb découvrit les Amériques en tentant de se rendre en Inde. Quelques siècles plus tard, un ingénieur américain se tenant à proximité d'une antenne radar découvre avec surprise une barre chocolatée fondue dans sa poche. Il déposera le brevet du four à micro-ondes peu de temps après. En astronomie, de telles découvertes fortuites se sont souvent produites au cours de l'histoire. Très récemment, les chercheurs et étudiants de l'Université de Montréal Étienne Artigau, Loïc Albert, Jonathan Gagné et Lison Malo, ainsi que leur collaborateur français Philippe Delorme, ont eu l'agréable surprise de découvrir la toute première planète sans étoile[13]. Cet astre vagabond, aujourd'hui unique en son genre, doit sa découverte aux naines brunes, objets alors recherchés par nos « explorateurs » de l'espace. Qui sait donc ce que nous réserve l'avenir de l'astronomie, en particulier à une époque aussi prolifique en développement technologique que la nôtre ?

Lexique

Plasma : État de la matière au même titre que les états solide, liquide et gazeux. Dans l'état de plasma, les atomes sont tellement chauds qu'ils sont brisés, les électrons et les noyaux sont ainsi séparés. Le plasma est l'état de la matière le plus abondant dans l'univers. Il constitue les étoiles et une importante portion du gaz interstellaire.

Lumière visible : Désigne la lumière que l'œil humain peut percevoir. La lumière visible ne représente qu'une toute petite partie de la lumière existante. Par exemple, nous sommes incapables de voir directement la lumière infrarouge, les ultraviolets ou les ondes radio. Pourtant, ces rayonnements sont fondamentalement de même nature.

Système stellaire : Désigne le système formé par une étoile et les planètes qui gravitent autour.

Réactions thermonucléaires : Réactions de fusion d'atomes qui ont lieu à l'intérieur des étoiles. Ce sont ces réactions qui font que notre Soleil chauffe continuellement la Terre depuis 5 milliards d'années. C'est malheureusement aussi le type de réactions utilisées dans les bombes nucléaires de type H.

Technologie CCD : L'une des deux grandes familles de capteurs photographiques avec les CMOS. Cette technologie est utilisée dans la plupart des caméras astronomiques modernes ainsi que dans les appareils photo compacts. Le développement de cette technologie fut initialement motivé par la recherche en astronomie et ne s'est popularisé que par la suite. On a ici une belle preuve que l'astronomie peut (parfois) avoir des retombées directes sur la vie de tous les jours !

Zéro absolu : Température la plus basse qui puisse exister dans l'univers. Cette température vaut -273,15°C.

Matière noire : Matière hypothétique existant en grande abondance dans l'univers, mais dont la nature échappe toujours aux scientifiques. Actuellement, les meilleures candidates qui constitueraient cette matière invisible seraient des particules dénommées *WIMPS* (*Weakly Interacting Massive Particles*).

Exoplanète : Planète faisant partie d'un autre système stellaire que le nôtre (le système solaire).

Spectroscopie : En astrophysique, il s'agit de l'étude expérimentale du spectre d'une étoile ou de tout autre objet céleste. La spectroscopie consiste à décomposer un phénomène physique en ses différentes composantes d'énergie, de fréquences ou de longueur d'onde (on peut aussi parler de couleurs).

Références

1 LEBLANC, Francis. *An Introduction to Stellar Astrophysics*, 1re éd., John Wiley and Sons, c2010.

2 ABRUZZO, Anthony J. « The Origins of the Nebular Hypothesis – Or, the Genesis of a Theoretical Cul-de-sac », *The General Science Journal*, http://gsjournal.net/Science-Journals/Essays/View/1166, juin 2009.

3 ABRUZZO, Anthony J. « Brown Dwarf Stars -The Missing Link », *The General Science Journal*, http://www.gsjournal.net/Science-Journals/Essays/View/1163, novembre 2008.

4 ALLARD, France et coll. « Model Atmospheres From Very Low Mass Stars to Brown Dwarfs », *ASP Conference Series*, vol. 448, édité par Christopher M. JOHNS-KRULL, Matthew K. BROWNING et Andrew A. WEST, décembre 2011, p. 9.

5 WALKER, Jearl. *Fundamentals of Physics*, 8e éd., John Wiley and Sons, c2008.

6 WIKIPEDIA. « Electromagnetic Absorption by Water », http://en.wikipedia.org/wiki/Electromagnetic_absorption_by_water, novembre 2012.

7 GARDNER, Jonathan P. et coll. « The James Webb Telescope », *Space Science Review*, vol. 123, no 4, 2006.

8 SEIDMAN, Karen. « Montreal Professor Putting 'Canadeyes' in Space », *The Montreal Gazette*, http://www.montrealgazette.com/health/Montreal+professor+putting+Canadeyes+space/6987317/story.html, juillet 2012.

9 TRIMBLE, Virginia. « Existence and Nature of Dark Matter in the Universe », *Annual Review of Astronomy and Astrophysics*, vol. 25, 1987, p. 425-472.

10 ALCOCK, Charles et coll. « The MACHO Project Large Magellanic Cloud Microlensing Results from the First Two Years and the Nature of the Galactic Dark Halo », *Astrophysical Journal,* vol. 486, septembre 1997, p. 697.

11 HERNANDEZ, Olivier. « René Doyon, David Lafrenière et Christian Marois reçoivent le prestigieux prix John-C.-Polanyi du CRSNG », *Communiqué du département de physique de l'Université de Montréal*, no 63, juin 2010.

12 ARTRU, Marie-Christine. « La spectroscopie en astronomie : comment sonder les propriétés physiques des astres ? », http://culturesciencesphysique.ens-lyon.fr/XML/db/csphysique/metadata/LOM_CSP_Spectre-introduction.xml, décembre 2008.

13 DELORME, Philippe et coll. « CFBDSIR2149-0403 : A 4-7 Jupiter-Mass Free-Floating Planet in the Young Moving Group AB Doradus ? », *Astrophysical Journal,* vol. 548, octobre 2012, p. 1-15.

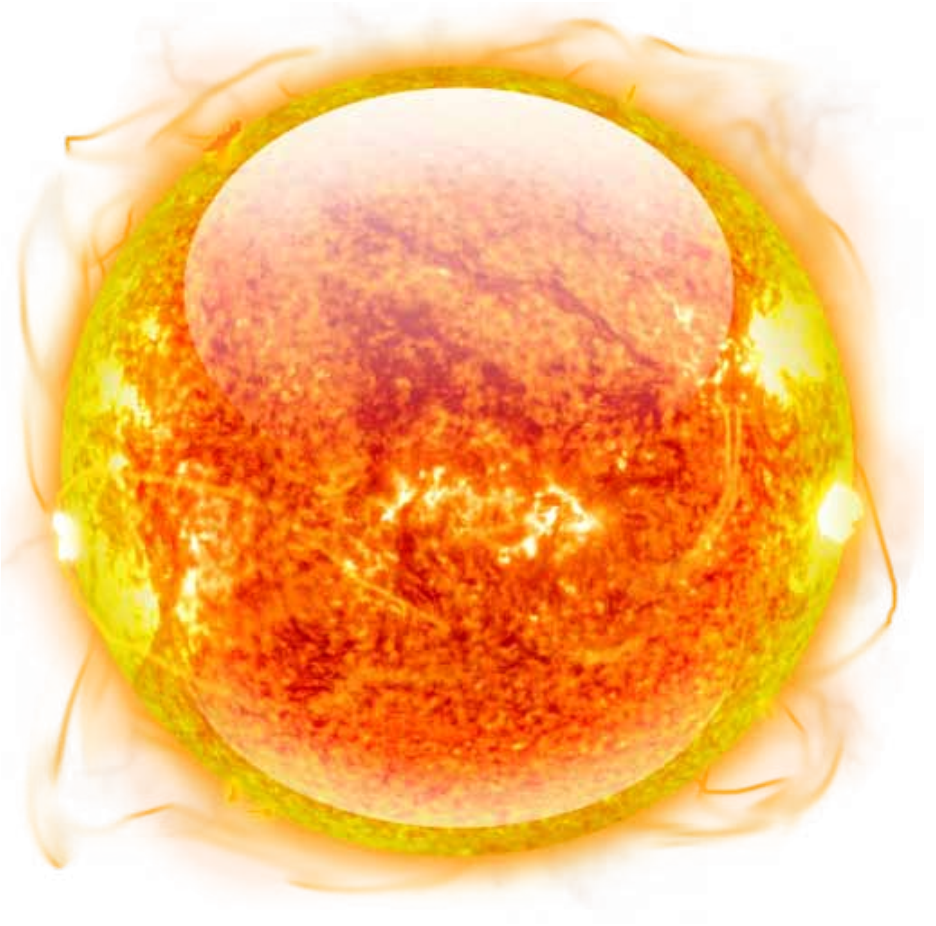

Laure Cauchard, Département de sciences biologiques

« Cervelle d'oiseau », être une « buse » ou un « grand serin »... des compliments ?

D'aucuns pensent que nous, êtres humains dits « supérieurs », sommes les seuls à faire preuve d'intelligence. Beaucoup d'entre vous savent cependant que nos cousins les chimpanzés et bien d'autres espèces de primates sont capables de capacités cognitives surprenantes, mais saviez-vous que d'autres animaux, un peu plus éloignés de l'homme, comme les oiseaux, en sont aussi capables ? À quoi peuvent bien leur servir ces capacités ? Dame Nature les prend-elle en compte ?

Notre cerveau humain est un organe complexe d'environ 1,4 kg et renfermant plusieurs milliards de neurones. Depuis des siècles et bien avant J.-C., il a fait l'objet de nombreuses interrogations : certains, comme Hippocrate, lui conféraient un rôle capital en tant que siège de l'esprit, tandis qu'Égyptiens et Grecs antiques le délaissaient au profit d'un autre organe essentiel, le cœur. Il faudra cependant attendre le XIXe siècle et un chirurgien français du nom de P. Broca pour que la science soit à même de fournir la première véritable preuve que nos facultés mentales résident au sein des nombreux méandres flasques de notre cerveau. Nous considérons aujourd'hui que cet organe est le centre organisateur du système nerveux, siège des facultés mentales et contrôleur de l'ensemble de notre organisme. Il est l'organe de la connaissance, nous permettant de savoir avant d'agir, de penser avant de parler, de peser le pour et le contre avant de choisir. Il nous permet de jouir d'infinies capacités en termes d'apprentissage et de plasticité comportementale*, bien que la science n'ait pas encore fait le tour de son potentiel. Il est communément admis que nous autres, êtres humains, jouissons d'un cerveau au maximum de son développement. Il est vrai qu'il n'y a qu'à regarder autour de nous pour nous en convaincre, mais nous ne sommes pourtant pas les seuls à faire preuve d'intelligence et bien des animaux font preuve de comportements des plus surprenants. Afin d'essayer d'évaluer l'intelligence humaine, notion autour de laquelle il n'y a pas encore actuelle-

ment de consensus, les scientifiques ont mis au point une batterie de tests cognitifs permettant de mesurer le QI, ou quotient intellectuel, dont le résultat est à considérer comme un indicatif du potentiel intellectuel d'un individu. Dans ce cas, comment mesure-t-on l'intelligence animale, alors que les scientifiques eux-mêmes ne s'accordent pas sur la nature de l'intelligence humaine ? Alors que nous utilisons notre intelligence pour construire des bâtiments plus impressionnants les uns que les autres ou pour perfectionner une technologie devenue vitale pour notre propre développement, comment les animaux utilisent-ils leurs propres capacités cognitives ? Leur procurent-elles un avantage quelconque dans une vie où reproduction et survie sont les buts ultimes ?

Qu'est-ce que l'intelligence animale ?

La cognition est définie, au sens large, comme « l'ensemble des mécanismes qui permettent aux animaux d'acquérir des informations sur leur environnement, de les traiter, et de les mémoriser pour pouvoir décider ensuite de leurs actes[1]. » Vaste définition, nombreux exemples. Les abeilles communiquent entre elles l'emplacement de ressources alimentaires par l'intermédiaire de danses. Les dauphins qui fourragent dans le fond des océans à la recherche de petits crustacés protègent leur rostre – ou museau – avec une éponge de mer afin de ne pas l'entailler contre des coraux tranchants. Les fourmis possèdent une sorte de pédomètre interne leur permettant de retourner directement à leur nid après avoir trouvé de la nourriture. Alex, un perroquet gris du Gabon élevé par une scientifique, fut capable d'apprendre le nom de plus de 50 objets, de les désigner par leur forme, leur couleur, leur texture, ainsi que de comprendre des notions telles que la différence entre deux objets. Des chauves-souris vampires, qui se nourrissent de sang pour survivre, font preuve d'altruisme* en donnant du sang à certains membres affamés de leur colonie et se remémorent leurs échanges afin d'en profiter par la suite si elles-mêmes viennent à manquer de sang frais. Un casse-

http://www.heroweb.ca/art/image/chimps1.jpg

Avoir un gros cerveau est plus coûteux en énergie et nécessite un plus long développement. La croissance allonge ainsi cette période critique où l'énergie des parents est constamment en demande pour veiller à la survie de leur progéniture.

noix d'Amérique est capable de cacher des graines dans des centaines de caches différentes pendant l'automne et de les retrouver en hiver quand la nourriture se fait rare. Pour un pigeon aussi, l'habit ne fait pas le moine : ils n'ont peut-être pas l'air particulièrement vifs, mais ils savent distinguer un Monet d'un Picasso. Des études récentes ont confirmé qu'ils possèdent une mémoire impressionnante, qu'ils utilisent notamment pour discerner des visages humains et reconnaître les personnes qui les nourrissent régulièrement de celles qui affectionnent les faire fuir. Ainsi, la perception, l'apprentissage, la mémoire ou encore la prise de décision sont des processus cognitifs jouant un rôle important lors la communication, le choix du partenaire, ou encore la recherche de nourriture. Certains de ces comportements, bien qu'ils soient « pré programmés » depuis la naissance, peuvent laisser place à une certaine flexibilité quant à l'issue du processus : un crapaud possède un comportement de prédation inné, pouvant se résumer en une seule phrase, tout ce qui bouge est à manger. Cependant, avec l'expérience, associée à des rencontres désagréables, il précisera son comportement : tout ce qui bouge n'est pas forcément bon à manger. D'autres comportements peuvent même se révéler entièrement nouveaux et s'ils confèrent un avantage à l'auteur, être intégrés à son répertoire comportemental.

Le cas de l'innovation chez les oiseaux

On appelle « innovation » tout processus qui consiste à inventer un nouveau comportement ou à en modifier un préexistant de manière appropriée face à une nouvelle situation[2]. Si l'on s'intéresse aux oiseaux par exemple, de nombreuses études ont démontré ces aptitudes particulières et les cas d'innovations alimentaires sont fréquents. Les exemples peuvent être simples, comme l'ingestion d'un nouveau type d'aliment : le méliphage carillonneur (*anthornus melanura*) mangeant des framboises. D'autres exemples cependant sont plus surprenants. En Grande-Bretagne, dans les années 50, la distribution des bouteilles de lait en verre aux pas des portes a dû être arrêtée. Pourquoi ? La faute d'une bête féroce de 17 grammes, la mésange charbonnière (*parus major).* Ce petit passereau perforait le couvercle en aluminium des bouteilles de lait afin d'accéder à la crème recouvrant le dessous du couvercle[3]. En Nouvelle-Calédonie, les corbeaux (*corvus moneduloides*) découpent les nervures des feuilles pour en faire des « baguettes », qu'ils insèrent ensuite dans les cavités des arbres pour en extraire des larves[4]. Le kéa (*nestor notabilis*) est un perroquet montagnard qui a quant à lui développé dans certaines régions de Nouvelle-Zélande le comportement fâcheux de retirer les couvercles des poubelles pour y rechercher de la nourriture. Vers la fin des années 90, Lefebvre et collaborateurs eurent l'idée d'utiliser les rapports d'anecdotes alimentaires, publiés dans les nombreux journaux ornithologiques par des milliers d'ornithologues profession-

http://www.tourmag/files/1/2012/07/28/alex-the-african-grey-parrot1.jpg

Alex, un perroquet gris du Gabon, fut capable d'apprendre le nom de plus de 50 objets et de les désigner par leur forme, leur couleur, leur texture.

nels et amateurs, afin de mettre au point une mesure des capacités innovatrices par espèce[5,6]. Corrigé pour des variables de confusion (comme la phylogénie, le nombre d'espèces par taxon, les efforts de recherche), le nombre d'innovations par taxon, ou taux d'innovation, est une mesure permettant d'évaluer la flexibilité comportementale des espèces. Grâce à cette mesure, les auteurs ont pu montrer que le taux d'innovation varie non seulement d'une espèce à l'autre, mais que cette variation est corrélée avec la taille relative du mésopallium et du nidopallium*[7] : plus une espèce est innovatrice, plus la taille de son cerveau est grosse par rapport à son corps. De nombreux chercheurs ont ensuite utilisé cette base de données, regroupant plus de 2145 rapports d'innovations chez 808 espèces, pour étudier les coûts et les bénéfices associés à ces comportements innovateurs afin d'étudier l'évolution de cette capacité cognitive.

Pourquoi innover ?

Il y a fort longtemps, nous partagions, en somme, les mêmes buts que le reste du règne animal : survivre et se reproduire. Nous avons découvert comment apprivoiser le feu, pour se réchauffer et cuire notre nourriture afin d'éviter les maladies. Nous avons confectionné des outils, pour mieux chasser et nous protéger. Nous avons développé la communication, pour mieux transmettre nos savoirs. Mais sommes-nous les seuls capables de tels comportements ? Pour se réchauffer, les manchots empereur (*aptenodytes forsteri)* se regroupent et forment une structure en forme de « tortue » pour maintenir la chaleur au sein du groupe. Certains perroquets ingèrent de l'argile pour se soigner. La corneille d'Alaska (*corvus caurinus*) utilise la hauteur et les surfaces dures pour y faire tomber ses coquillages avant de les déguster. Beaucoup d'oiseaux ont développé des cris d'alertes particuliers en fonction du type de prédateur approchant, venant du sol, des airs, etc. L'environnement de chaque organisme varie dans le temps et l'espace, régulièrement au fil des saisons, soudainement lors d'événements exceptionnels ou graduellement suite aux changements climatiques. Un individu peut répondre à ces changements de multiples manières : il peut par exemple décider de migrer, en quête d'un environnement plus favorable, ou bien rester et utiliser ses capacités cognitives afin de s'adapter au nouveau milieu. Résoudre un nouveau problème ou apprendre une nouvelle technique de recherche de nourriture permettrait aux animaux d'acquérir une certaine flexibilité dans leur répertoire comportemental, leur offrant la possibilité d'exploiter de nouvelles ressources. De tels comportements permettraient ainsi de faire face à des situations variables, conférant un avantage

Plus une espèce est innovatrice, plus la taille de son cerveau est grosse par rapport à son corps.

http://www.freeimages.fr/search/peacock-photo-free.jpg

évolutif non négligeable aux individus les plus performants. Des travaux ont appuyé cette hypothèse en démontrant que les espèces d'oiseaux ayant un taux d'innovation plus important avaient un meilleur succès lors de l'introduction dans un nouvel environnement[8] et seraient également plus adaptées aux nouvelles conditions qu'offrent les habitats urbanisés[9]. Le taux d'innovation serait également corrélé avec la diversification des espèces : les taxons* les plus innovants présentent également un plus grand nombre d'espèces[10]. Cependant, de telles capacités sont aussi coûteuses : un taux élevé d'innovation est associé avec une taille relative du cerveau également plus grande[6]. Or, avoir un gros cerveau est plus coûteux en énergie et nécessite un plus long développement, allongeant par la même occasion une période très dangereuse pour la survie des juvéniles et très coûteuse en énergie pour les parents. De plus, Garamszegi et collaborateurs[11] ont récemment découvert que les espèces innovatrices feraient face à une pression parasitaire plus importante. Ainsi, les espèces varient dans leurs capacités d'innovation, et plus généralement dans leurs capacités cognitives, et ces variations semblent jouer un rôle sur leur évolution. Une telle relation évolutive au niveau des espèces ne pourrait se traduire que par la sélection d'individus plus performants aux dépens des moins performants au sein d'une même population.

Quand l'intelligence compte

Sélectionner ? Qu'est-ce que cela signifie ? Dans la nature, il existe deux types de sélection : la sélection sexuelle et la sélection naturelle. La première décrit la compétition entre les individus d'une même population pour la reproduction et son exemple le plus célèbre est celui du paon, dont la queue est sélectionnée depuis des générations pour être de plus en plus spectaculaire dans le seul but de « plaire » à leurs femelles, au point d'en perdre la capacité de voler tellement cet attribut en est devenu encombrant. La seconde sélection favorise les traits qui augmentent la survie et la reproduction des individus. Pour la décrire, R. Dawkins raconte : deux brontosaures voient un tyrannosaure avancer dans leur direction et se mettent à courir aussi vite qu'ils le peuvent. Puis l'un des deux dit à l'autre : « Pourquoi nous fatiguons-nous au juste ? Nous n'avons de toute façon pas la moindre chance d'arriver à courir plus vite qu'un tyrannosaure ! » Et l'autre lui répond cyniquement : « Je ne cherche pas à courir plus vite *que le tyrannosaure*. Je cherche juste à courir plus vite *que toi* ! » Serait-il possible que les capacités cognitives puissent influencer la survie et la reproduction des individus ? Chez le diamant mandarin (*taeniopygia guttata*), les mâles les plus rapides à apprendre à résoudre un problème ont également les chants les plus complexes, une caractéristique favorisée par les femelles lors du choix de partenaire chez les oiseaux chanteurs[12]. Le jardinier

http://sgpowfiles.wordpress.com/2012/10/allfriges-brontosaurus-and-allosaurus.jpg

La sélection naturelle c'est, par exemple pour le brontosaure, non pas chercher à courir plus vite que le tyrannosaure, mais plus vite que son compère.

satiné (*ptilonorhynchus violaceus*) est un oiseau qui construit quant à lui une sorte d'« arène » pour y séduire les femelles. Chez cette espèce, les mâles les plus performants à résoudre des problèmes en relation avec la construction de ces arènes

Serait-il possible que les capacités cognitives puissent influencer la survie et la reproduction des individus ?

sont également ceux ayant le meilleur succès d'accouplement[13]. Chez le tarin des aulnes (*carduelis spinus*), les mâles les plus rapides à retirer un obstacle bloquant une mangeoire présentent également les plus longues taches alaires jaunes, taches alaires qui justement, sont appréciées par leurs femelles[14]. Résumons : les mâles les plus rapides à résoudre des problèmes semblent donc être favorisés par les femelles, mais séduire beaucoup de femelles ne veut pas forcément dire que leur reproduction ni leur survie en seront meilleures. Pourtant, deux études récentes examinant les performances des mésanges charbonnières en deux lieux différents et à l'aide de problèmes différents montrent que les couples les plus performants ont un meilleur succès de reproduction[15,16]. Ces travaux sont pionniers dans le domaine, mais bien des questions restent encore à éclaircir, il semblerait bien ici que, chez certaines espèces d'oiseaux, faire preuve d'innovation leur réussisse.

Être intelligent, ou ne pas être...

Mais attention, cela n'est pas universel, car l'intelligence, avant toute chose, n'est pas adaptative pour tous. Reprenons le paon par exemple : faire preuve d'intelligence ne lui apporterait rien de plus, seules ses plumes sont importantes aux yeux des femelles. Certains animaux migreront pour éviter l'hiver, pendant que d'autres hiverneront sur place. Certains serpents produiront du venin hautement toxique pour se protéger des prédateurs, pendant que d'autres ne feront que copier leurs couleurs vives dissuasives dans le même but. Darwin a dit un jour : « Ce n'est pas l'espèce la plus forte qui survit ni la plus intelligente. C'est celle qui s'adapte le mieux aux changements. » Le domaine de l'intelligence animale est vaste, les exemples sont nombreux. Ces découvertes ne sont que des gouttes d'eau dans l'océan des étonnantes habiletés dont les animaux sont capables, mais chacune d'entre elles est précieuse afin de mieux comprendre l'évolution de l'intelligence animale et humaine.

Lexique

Altruisme : Comportement caractérisé par des actes n'ayant pas d'avantages apparent pour l'individu qui les exécute, mais qui sont bénéfiques à d'autres individus.

Mésopallium et **nidopallium** : Parties frontales du cerveau chez les oiseaux.

Plasticité comportementale : Propriété fondamentale des animaux qui, associée à la maturation et à l'acquisition de l'expérience, se traduit par des modifications plus ou moins durables du comportement qui permettent aux organismes de s'adapter dans un environnement fluctuant.

Taxon : Entité conceptuelle qui regroupe tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques bien définis. L'espèce constitue le taxon de base de la classification systématique.

Références

1 SHETTLEWORTH, S. J. « Animal Cognition and Animal Behaviour », *Animal Behaviour,* nº 61, 2001, p. 277-286.

2 READER, S. M., et K. N. LALAND. *Animal Innovation : An Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

3 FISHER, J., et R. HINDE. « The Opening of Milk Bottles by Birds », *British Birds,* nº 42, 1949, p. 347-357.

4 HUNT, G. R. « Tool Use by the New Caledonian Crow Corvus Moneduloides to Obtain Cerambycidae from Dead Wood », *Emu,* nº 100, 2000, p. 109-114.

5 LEFEBVRE, L. « Taxonomic Counts of Cognition in the Wild », *Biology Letters,* nº 7, 2011, p. 631-633, http://dx.doi.org/10.1098/rsbl.2010.0556.

6 LEFEBVRE, L., P. WHITTLE, E. LASCARIS, et A. FINKELSTEIN. « Feeding Innovations and Forebrain Size in Birds », *Animal Behaviour,* nº 53, 1997, p. 549-560.

7 TIMMERMANS, S., L. LEFEBVRE, D. BOIRE, et P. BASU. « Relative Size of the Hyperstriatum Ventrale is the Best Predictor of Feeding Innovation Rate in Birds », *Brain Behav. Evol.,* nº 56, 2000, p. 196-203, http://dx.doi.org/10.1159/000047204.

8 SOL, D., S. TIMMERMANS, et L. LEFEBVRE. « Behavioural Flexibility and Invasion Success in Birds », *Animal Behaviour,* nº 64, 2002, p. 516-516.

9 MAKLAKOV, A. A., S. IMMLER, A. GONZALEZ-VOYER, J. RONN, et N. KOLM. « Brains and the City : Big-Brained Passerine Birds Succeed in Urban Environments », *Biology Letters,* nº 7, 2011, p. 730-732, http://dx.doi.org/10.1098/rsbl.2011.0341.

10 NICOLAKAKIS, N., D. SOL, et L. LEFEBVRE. « Behavioural Flexibility Predicts Species Richness in Birds, But not Extinction Risk », *Animal Behaviour,* nº 65, 2003, p. 445-452.

11 GARAMSZEGI, L. Z., J. ERRITZOE, ET A. P. MOLLER. « Feeding Innovations and Parasitism in Birds », *Biol. J. Linnean Soc.,* nº 90, 2007, p. 441-455.

12 BOOGERT, N. J., L. A. GIRALDEAU, et L. LEFEBVRE. « Song Complexity Correlates with Learning Ability in Zebra Finch Males », *Animal Behaviour,* nº 76, 2008, p. 1735-1741, http://dx.doi.org/10.1016/j.anbehav.2008.08.009.

13 KEAGY, J., J. F. SAVARD, et G. BORGIA. « Male Satin Bowerbird Problem-Solving Ability Predicts Mating Success », *Animal Behaviour,* nº 78, 2009, p. 809-817.

14 MATEOS-GONZALEZ, F., J. QUESADA, et J. C. SENAR. « Sexy Birds are Superior at Solving a Foraging Problem », *Biology Letters,* nº 7, 2011, p. 668-669, http://dx.doi.org/10.1098/rsbl.2011.0163.

15 COLE, E. F., J. MORAND-FERRON, A. E. HINKS, et J. L. QUINN. « Cognitive Ability Influences Reproductive Life History Variation in the Wild », *Current biology : CB,* nº 22, 2012, p. 1808-1812, http://dx.doi.org/10.1016/j.cub.2012.07.051.

16 CAUCHARD, L., N. J. BOOGERT, F. DUBOIS, L. LEFEBVRE, et B. DOLIGEZ. « Problem-Solving Performance is Correlated with Reproductive Success in a Wild Bird Population », *Animal Behaviour,* http://dx.doi.org/10.1016/j.anbehav.2012.10.005 (sous presse).

http://bodyresolution.com/wp-content/uploads/2013/04/Brain.jpg

http://blog.standforisrael.org/wp-content/uploads/2012/10/ISTOCK_20492165_MD_-_AMERICAN_AND_ISRAELI_FLAGS_1427037.5.jpg

Katia Batut, Faculté de théologie et de sciences des religions

La défense de l'État d'Israël par les évangéliques américains

Dès ses débuts, l'Amérique s'est dotée d'un appel philosémite. Aux États-Unis, le soutien des évangéliques pèse très lourd dans la balance géopolitique pro-Israël contrairement aux idées reçues. On aurait tendance à penser que le lobby israélien se composerait à majorité de juifs. Or, cela serait négliger la pression exercée par les évangéliques, sans laquelle on ne peut comprendre pourquoi le gouvernement états-unien a souvent soutenu l'État hébreu et pourquoi les candidats aux présidentielles de 2012 débattaient autant sur Israël.

Les plus enthousiastes défenseurs de l'État d'Israël aux États-Unis ne sont pas juifs, mais chrétiens. En effet, le sionisme chrétien est plus large en nombre que le sionisme juif. Il s'agit d'un mouvement issu du protestantisme évangélique et qui réunit principalement des chrétiens évangéliques, bien qu'il compte quelques mormons, des témoins de Jéhovah et des juifs. C'est en 2006 que le groupe de pression chrétien le plus actif et le plus visible en sphère publique, géopolitique et médiatique naissait. S'il y a deux noms à retenir dans la première décennie des années 2000, c'est ceux du pasteur John Hagee et de l'organisation *Christians United For Israel* (CUFI), dont il est à la tête.

De plus, le réservoir évangélique pro-Israël pourrait s'estimer à cinquante millions de croyants. Afin d'éviter tout amalgame, rappelons toutefois que tous les évangéliques ne sont ni pro-Israël ni des activistes sionistes. Il y a en effet une variété d'opinions théologiques et politiques parmi ces croyants.

Le présent article veut comprendre comment cette tendance philosémite et pro-Israël est parvenue à interférer en géopolitique jusqu'à s'institutionnaliser. Pourquoi ces évangéliques ressentent-ils le besoin d'agir politiquement pour Israël alors que beaucoup n'y sont jamais allés ? Pour survivre dans le temps et crédibiliser son action, le message des croyants a dû évoluer en fonction de l'univers washingtonien et de la société états-unienne, lesquels se sécularisent de plus en plus. Après avoir exposé les origines mythiques, théologiques et politiques du sionisme chrétien

(américain), lesquelles ont mené à son institutionnalisation, nous nous consacrerons à l'étude de Hagee et du CUFI.

Du mythe à la politique restaurationniste et sioniste

Le sionisme chrétien s'ancre dans l'histoire culturelle des États-Unis. En effet, les puritains s'identifiaient avec le peuple hébreu de la Bible et plusieurs d'entre eux portaient des noms hébraïques. En outre, au XVIIe siècle, ils se sentaient appelés par Dieu tout en s'imaginant être persécutés par Pharaon, autrement dit le roi Charles Ier. Tel l'Exode des Hébreux, ils franchirent l'Atlantique, cette autre mer Rouge. À l'instar de Moïse qui avait mené le peuple hébreu vers la Terre Promise, John Winthrop conduisait les puritains en Amérique à bord de l'*Arbella* en direction de leur nouvelle Sion. En 1630, la Nouvelle-Angleterre devint ainsi la Cité sur la Coline (*City upon a Hill*), dont la mission, extraite du livre de saint Matthieu était d'être « la lumière du monde » (saint Matthieu 5 : 14-16). Par conséquent, l'Amérique représentait pour eux le Nouvel Israël et toutes les colonies furent influencées par cette impression d'élection divine et par le philosémitisme.

Ce sentiment culturel philosémite qui a imprégné le sionisme chrétien sera renforcé par certaines croyances dont John Nelson Darby (1800-1882) fut le principal instigateur. En effet, sans ses efforts et ses enseignements sur le territoire américain, jamais ce mouvement n'aurait pu s'enflammer. Les idées de ce théologien britannique épousaient le restaurationisme, lequel inspirait à la restauration d'Israël, terre ancestrale des juifs.

Ainsi, Darby développa la théologie prémillénariste, laquelle dit que les chrétiens seraient enlevés dans les airs par Jésus-Christ (*Rapture*) afin d'éviter les tribulations en laissant « derrière eux » (*Left Behind*) le monde. Celui-ci serait corrompu par le péché et la venue d'un Nouvel Ordre mondial. L'humanité serait alors sous le contrôle d'un dirigeant mondial charismatique, c'est-à-dire l'Antéchrist qui persécuterait les « vrais chrétiens », puis les juifs. Ces derniers n'auraient pas d'autre choix que de périr ou de se convertir au Christ, qui reviendrait régner après avoir vaincu l'Antéchrist lors de la bataille de l'Armageddon, entre les élus et les damnés. Ces doctrines sont devenues une telle marque de commerce qu'elles ont inspiré la littérature évangélique et apocalyptique, notamment les travaux de Tim Lahaye, Hal Lindsey et plus récemment, Joel Rosenberg. Darby propagea également la doctrine du dispensationalisme, qui divise l'histoire de l'humanité en dispensations. La présente dispensation – ou étape – correspondrait au temps de l'Église, c'est-à-dire l'ère dans laquelle nous nous trouvons, jusqu'à la fin du monde, laquelle serait ensuite suivie du Millénium, autrement dit le Royaume du Christ sur terre. La fin de la dernière dispensation correspondrait

http://www.bible.ca/archeology/bible-archeology-exodus-red-sea-crossing-drawings.jpg

À l'instar de Moïse, John Winthrop a conduit les puritains en Amérique en franchissant l'Atlantique, cette autre mer Rouge.

Les chrétiens puritains s'identifiaient avec le peuple hébreux de la Bible.

au retour de Jésus, dont le préalable serait l'accomplissement littéral des prophéties bibliques (Ésaïe 66 : 8; Luc 21 : 24). Celles-ci auraient annoncé la restauration d'Israël, puis la prise de Jérusalem par les juifs. Ces croyances se sont vues littéralement validées dans le milieu évangélique en 1948, lorsque l'État d'Israël fut proclamé, puis en 1967 lorsque Jérusalem revient sous la juridiction juive. Ces doctrines viennent ainsi embraser le mouvement du sionisme chrétien : l'existence d'Israël est perçue comme un miracle prouvant l'existence de Dieu, qui suit le calendrier annoncé. Ce petit État représente alors la raison d'être du mouvement actuel. Toutefois, pour sortir de leur sphère religieuse, d'autres facteurs ont dû motiver les évangéliques à militer géopolitiquement.

Ce type de sionisme n'aurait pas pu prendre sa forme politique et activiste sans l'aide de William Eugene Blackstone (1841-1935). En joignant les croyances millénaristes à la compassion, ses coreligionnaires et lui ont porté attention au sort des juifs dès le XVIIIe siècle. Adepte de la prophétie millénariste et partisan du restaurationisme, Blackstone croyait que les États-Unis avaient reçu la mission divine de restaurer les juifs dans leur terre ancestrale. Il s'attira ainsi la sympathie des juifs restaurationnistes, bien qu'ils ne saisissaient pas vraiment sa pensée fondée sur une eschatologie particulière. C'est ainsi que Louis Brandeis incita Blackstone à exercer une pression sur l'administration washingtonienne en faveur de la création d'une nation juive. L'alliance judéo-évangélique devient dès lors pragmatique[2]. Elle aboutit à la fameuse pétition appelée *The Blackstone Memorial*, laquelle cherchait à influencer le président Wilson pour qu'il soutienne la création d'un État hébreu. Cette alliance stratégique perdurera et l'activisme de Blackstone montra aux évangéliques pro-Israël le chemin à suivre.

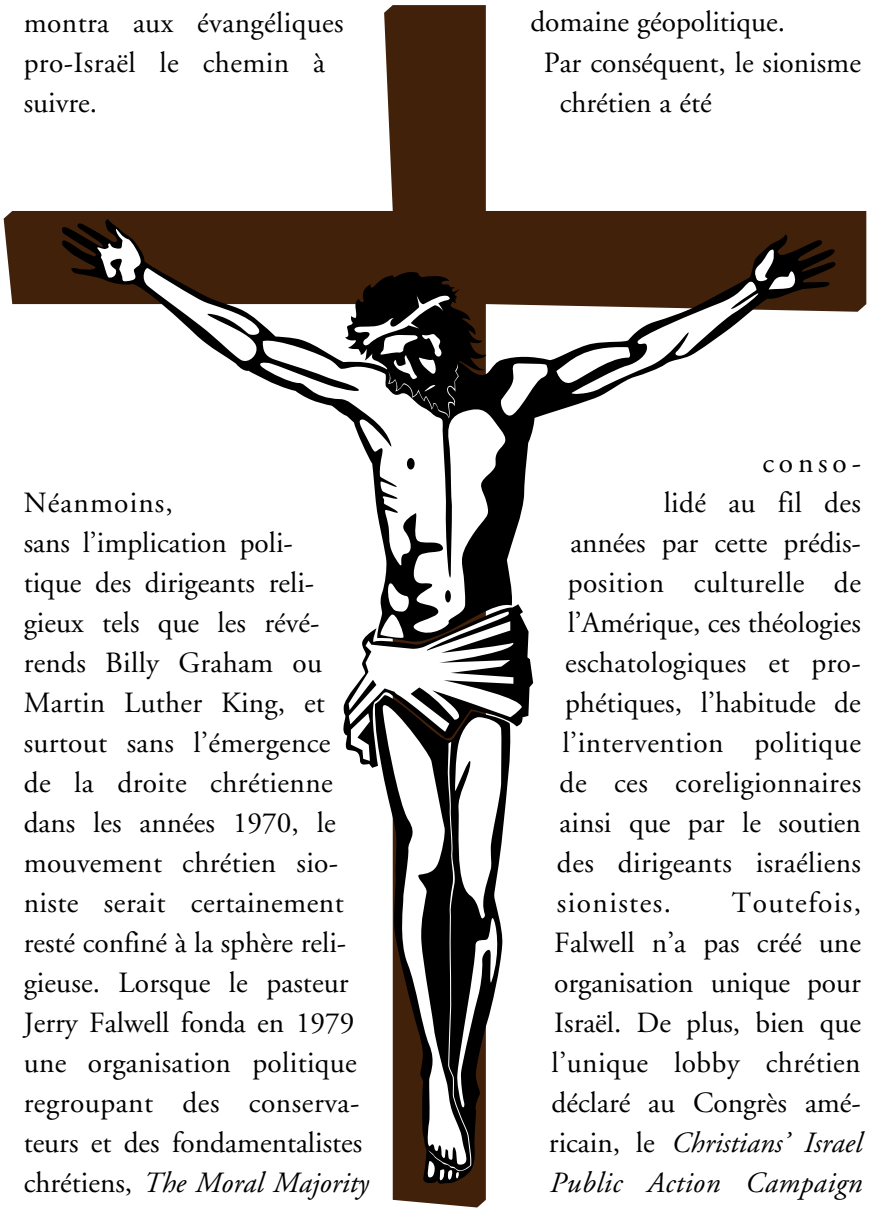

Néanmoins, sans l'implication politique des dirigeants religieux tels que les révérends Billy Graham ou Martin Luther King, et surtout sans l'émergence de la droite chrétienne dans les années 1970, le mouvement chrétien sioniste serait certainement resté confiné à la sphère religieuse. Lorsque le pasteur Jerry Falwell fonda en 1979 une organisation politique regroupant des conservateurs et des fondamentalistes chrétiens, *The Moral Majority* (Majorité morale), il fit notamment du soutien sioniste un pilier de son institution. C'est ainsi qu'il devint publiquement le porte-parole du sionisme chrétien en entretenant d'étroites relations avec le premier ministre Menahem Begin, puis avec Benyamin Netanyahou[3]. Falwell propulsa donc le mouvement sur la voie géopolitique de l'institutionnalisation en faisant entrer officiellement les évangéliques dans le domaine géopolitique.

Par conséquent, le sionisme chrétien a été consolidé au fil des années par cette prédisposition culturelle de l'Amérique, ces théologies eschatologiques et prophétiques, l'habitude de l'intervention politique de ces coreligionnaires ainsi que par le soutien des dirigeants israéliens sionistes. Toutefois, Falwell n'a pas créé une organisation unique pour Israël. De plus, bien que l'unique lobby chrétien déclaré au Congrès américain, le *Christians' Israel Public Action Campaign*

(CIPAC), soit actif, ce groupe n'a jamais réussi à réunir des masses de fidèles. Diverses organisations se sont développées, mais elles n'ont pas autant influencé Washington.

Plus récemment, un autre dirigeant charismatique, John Hagee, a décidé de se lever pour rallier les chrétiens afin qu'ils puissent tous se faire entendre d'une seule voix et être beaucoup plus influents et crédibles. Ces croyants sont d'autant plus disposés à rejoindre une telle association, laquelle se dit fondamentalement chrétienne et apolitique, qu'ils sont parfois réfractaires à l'idée de soutenir les actions d'un groupe déclaré officiellement politique.

De la croyance religieuse à la pratique géopolitique : John Hagee et le CUFI

En 2006, John Hagee, pasteur de la *Cornerstone Church* à San Antonio au Texas, créa avec le soutien de 400 dirigeants religieux la plus visible, la plus large et la plus active des organisations chrétiennes pro-Israël : *Christians United For Israel*, connue aussi par son acronyme CUFI (prononcé [kjufaɪ], très rarement [kjufɪ]). Il s'agit d'une version chrétienne d'un lobby juif, l'AIPAC (*American Israel Public Affairs Committee*) qui permet aux individus, aux associations paraecclésiales et aux églises pro-Israël de parler en défense d'Israël par le biais d'un discours unifié. En outre, elle répand l'idéologie sioniste essentiellement dans les cercles évangéliques. Le CUFI est la réalisation concrète de toute la vision politico-religieuse de Hagee qui passe de la simple croyance religieuse à l'institution, puis à l'action géopolitiquement coordonnée. Cette organisation représente ainsi un des canaux de la doctrine chrétienne pro-Israël dans le monde séculier et politique.

Le CUFI a commencé en juillet 2006 avec comme coup d'envoi son premier grand rassemblement à Washington D. C., lequel comptait trois mille cinq cents évangéliques. Le groupe est d'ailleurs toujours en croissance et comptait plus d'un million de membres en 2012. Depuis ses débuts, Hagee et ses coreligionnaires sionistes sont notamment déterminés à défendre Israël face au président iranien Mamoud Ahmadinejad et sa quête du nucléaire. En effet, ils sont convaincus que l'Iran cherche à détruire l'État hébreu de la mappemonde. Par ailleurs, les cercles évangéliques pro-Israël fusionnent l'Iran avec la Perse biblique : ils croient que le président iranien serait la réincarnation du ministre Haman qui désirait détruire les juifs dans le Livre d'Esther.

Dans son combat lobbyiste, Hagee n'est pas seulement accompagné d'évangéliques : poursuivant l'héritage judéo-chrétien pragmatique, le bras droit de Hagee, David Brog, et son porte-parole Ari Morgenstern sont tous deux juifs. De plus, lors des sommets annuels du CUFI en juillet, le premier ministre Benyamin Netanyahou intervient chaque année en vidéoconférence pour, entre autres, remercier ces croyants de se tenir aux côtés d'Israël. Avec le CUFI, le mouvement chrétien sioniste américain s'est ainsi doté d'un porte-parole, John Hagee. Ce pasteur est devenu une sorte de « pape » du sionisme chré-

http://raleaudifference.ccu.cf.org/wp-content/uploads/2012/03/event-with-bibi.jpg

Fondée en 2006 l'organisation CUFI compte maintenant plus d'un million de membres.

http://d26ov5xfvx4xk.cloudfront.net/authors/m/7b035278-9a28-471 2-9213-5013a6548c.dpg

On doit la création de l'organisation *Christians United For Israel* (CUFI) au pasteur John Hagee.

tien, lequel se veut géopolitiquement actif au nom d'injonction divine.

Pour crédibiliser leur soutien et le rendre moins millénariste, Hagee et ses disciples ont dû mettre de côté leurs croyances prophétiques et eschatologiques, les plus sulfureuses, au profit des lois divines. Ils ont ainsi mis en exergue les commandements pro-Israël, lesquels ordonneraient de bénir Israël et les juifs pour prospérer, selon l'interprétation littérale du verset 3 du chapitre 12 de la Genèse. À cet ordre divin s'ajouterait aussi l'interdiction de diviser le territoire israélien, comme le prophète Jérémie l'aurait déclaré à perpétuité. Pour légitimer la possession par le peuple juif de la terre d'Israël, ces chrétiens s'appuient littéralement sur les passages bibliques suivants : Genèse 12 : 1-2; Genèse 13 : 14-15; Genèse 17 : 8; Isaïe 19 : 24-25. En bref, aucune discussion n'est possible au sujet d'Israël : ce serait la propriété de Dieu et Il aurait donc établi une alliance éternelle avec Son peuple. Autrement dit, pour ces évangéliques, Dieu aurait signé un bail perpétuel. Quiconque s'opposerait à Israël se rebellerait contre la politique sioniste de Dieu et devrait faire face au jugement, selon le prophète Joël, au chapitre 3, verset 2. Ces diverses injonctions poussent beaucoup d'évangéliques à agir politiquement au nom des juifs et d'Israël par crainte de la malédiction divine. Ils ont peur que le courroux divin les frappe sous forme de catastrophes climatiques, de crises financières, etc.

De plus, le CUFI a développé une devise, qui apparaît dans le logo de l'organisation, afin de justifier bibliquement son action publique en faveur d'Israël et des juifs. Il s'agit du verset extrait du livre prophétique et vétérotestamentaire d'Ésaïe, au chapitre 62, verset 1 : « *For Zion's sake, I will not keep silent* », en français, « À cause de Sion, je ne me tairai pas[4]. » Les commandements dits pro-Israël priment ainsi les prophéties. Le CUFI a donc réussi à camoufler les croyances millénaristes trop incongrues pour l'univers séculier de Washington en mettant en avant ces croyances injonctives. De plus, cette organi-

sation a développé un argumentaire sécularisé et sioniste. Lors des rencontres, les fidèles sont formés à parler le langage politique pro-Israël; ils sont informés au sujet de cet État d'un point de vue militaire, démocratique ou économique.

Enfin, le CUFI compte aussi sur le soutien des *Tea-partiers* et des néoconservateurs qui défendent Israël pour des raisons idéologiques, démocratiques et de stratégies militaires, lesquelles sont notamment partisanes des thèses du choc des civilisations de Huntington. C'est au nom de ces convictions injonctives, mais aussi d'arguments séculiers, historiques, d'affirmations identitaire et religieuse, et pour lutter contre l'antisémitisme que ces chrétiens professent leur défense israélienne et juive. Leur plaidoyer insiste sur le droit historique de l'État d'Israël d'exister, le droit des juifs d'y immigrer ou encore le droit d'Israël de se défendre contre les attaques terroristes, du Hamas ou du Hezbollah. Ils proclament qu'Israël a le droit de lutter contre l'Iran qui cherche à se doter du nucléaire pour détruire Israël, puis les États-Unis.

Pour ces évangéliques, soutenir Israël, c'est soutenir la politique étrangère de Dieu.

Pour ces évangéliques, soutenir Israël, c'est soutenir la politique étrangère de Dieu. En à peine six ans, la croissance du CUFI fut exponentielle, mais son action tend à s'essouffler dans une Amérique qui se sécularise lentement et qui se compose d'une population très diversifiée aux idées non conservatrices et fondamentalistes.

Ainsi, la réélection de Barak Obama s'est faite malgré l'opposition des évangéliques (sionistes) qui soutenaient le républicain Mitt Romney, plus proche de leurs idées conservatrices et plus pro-Israël à leurs yeux. De plus, la nomination du républicain Chuck Hagel en tant que secrétaire à la Défense fut

Malgré la croissance exponentielle du CUFI, son action tend à s'essouffler dans une Amérique qui se sécularise lentement.

confirmée par le Sénat le 26 février 2013, et ce, malgré le lobbying sioniste intense et les actions du CUFI. Bien qu'il fut élu à 58 voix contre 41, les républicains sous pression ont finalement abdiqué face au choix présidentiel et à l'urgence de deux dossiers : le retrait des troupes en Afghanistan et les coupes budgétaires au Pentagone.

http://c2e-monsite.com/2010/02/21/90590195/bible-pg.jpg

Les cercles évangéliques pro-Israël fusionnent l'Iran avec la Perse biblique et amalgament Ahmadinejad à Haman qui désirait détruire les juifs dans le livre d'Esther.

Les communautés pro-israéliennes et un grand nombre de républicains lui reprochaient d'être trop laxiste avec l'Iran, d'avoir critiqué l'influence du lobby juif et de ne pas avoir favorisé Israël[5].

Enfin, le mouvement n'a jamais réussi à s'imposer avec une telle force ailleurs qu'aux États-Unis, terre fertile aux idées pro-Israël. Bien que le sionisme chrétien s'y soit épanoui, il demeure global. Le CUFI tend également à s'expatrier pour faire de toutes les nations des nations sionistes. En effet, une branche canadienne existe, le CUFI Canada, dont le directeur général est le révérend Charles McVety, un des dirigeants les plus importants de la droite chrétienne canadienne. L'organisation veut aussi toucher la communauté hispanophone états-unienne, souvent en relation étroite avec l'Amérique latine. Cela dit, il ne faudrait pas omettre l'explosion des conversions évangéliques dans ce continent et le développement des structures religieuses au niveau local. Selon le rapport du *Pew Forum for Religion & Public Life*, la population évangélique en Amérique latine est passée de 4 % en 1970 à 28 % en 2005, ce qui sous-entend un nombre important d'activistes potentiellement pro-Israël[6]. Ainsi, chaque nation latino-américaine pourrait éventuellement créer sa propre institution sur le modèle du CUFI, dans les années à venir, dans le but de faire pression sur leur propre gouvernement. Le sionisme chrétien continuera d'exister, même si politiquement il risquerait d'être moins actif et visible.

Références

1 BELIN, Célia. *Jésus est juif en Amérique : Droite évangélique et lobbies chrétiens pro-Israël*, Paris, Fayard, 2011.

2 Ariel YAAKOV. « Messianic Hopes and Middle East Politics : The Influence of Millennial Faith on American Middle East Policies », *Revue LISA*, vol. 9, nº 4, document 13, 2011, p. 4, http://lisa.revues.org/4165, 19 février 2012.

3 HALSELL, Grace. *Prophecy and Politics : Militant Evangelists on the Road to Nuclear War*, Westport, Connecticut, Lawrence Hill & Co., Toronto, NC Press, 1986, p. 73; SIZER, Stephen. *Christian Zionism, Road-Map to Armageddon ?*, Leicester, Inter-Varsity Press, 2006, p. 89-91; CHAFETS, Zev. *A Match Made In Heaven : American Jews, Christian Zionists, and one Man›s Exploration of the Weird and Wonderful Judeo-Evangelical Alliance*, New York, Harper Collins, 2007, p. 66.

4 Bible. *La traduction œcuménique de la Bible*, TOB, http://bibliotheque.editionsducerf.fr/par%20page/120/TM.htm, 2011-2012.

5 « États-Unis : Chuck Hagel définitivement confirmé par le Sénat au Pentagone », *Le Monde*, 26 février 2013, http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2013/02/26/pentagone-le-candidat-de-barack-obama-remporte-un-vote-decisif-au-senat_1839361_3222.html, 26 février 2013.

6 « Overview : Pentecostalism in Latin America », *Pew Forum on Religion and Public Life*, 5 octobre 2006, http://www.pewforum.org/Christian/Evangelical-Protestant-Churches/Overview-Pentecostalism-in-Latin-America.aspx, 27 février 2012.

MRE

MOIS DE LA RECHERCHE ÉTUDIANTE

PRÉSENTEZ VOS DERNIERS RÉSULTATS DE RECHERCHE, EN TANT QUE CONFÉRENCIER ET RECEVEZ JUSQU'À 1200$. DÉCOUVREZ COMMENT SUR FICSUM.QC.CA

FICSUM

FONDS D'INVESTISSEMENT
DES CYCLES SUPÉRIEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PAVILLON MARGUERITE-D'YOUVILLE
2375, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE
BUREAU 1125-7
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3T 1A8

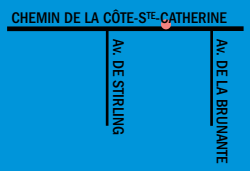

Philippe Viens, Faculté de droit

Droit d'asile et femmes réfugiées : une analyse féministe

Chaque année, des centaines de milliers de femmes fuient la violence. Si elles souffrent des mêmes sévices que les hommes – la guerre, la famine, le racisme –, elles souffrent également de formes de persécutions spécifiques à leur genre. Afin d'échapper à leurs persécuteurs, elles se déplacent à l'intérieur de leur pays ou traversent des frontières afin de trouver asile à l'étranger. Pourtant, bien que les femmes forment la majorité du nombre de réfugiés[1], elles ne représentent qu'une minorité parmi les demandes d'asiles qui sont acceptées chaque année par les pays d'accueil. Bien que certains le croient, à tort, dépassé, le féminisme radical a développé des outils théoriques qui permettent d'expliquer cette disparité ainsi que les raisons pour lesquelles les femmes rencontrent des obstacles supplémentaires dans le processus de demande d'asile.

À la suite de la révolution de 1979, la nouvelle constitution iranienne assigna aux femmes le rôle traditionnel de mères aux foyers. Les femmes se virent imposer des restrictions vestimentaires, des restrictions quant aux domaines d'emploi et aux temps pouvant être consacrés à celui-ci, ainsi qu'aux sujets qu'elles pouvaient étudier. Les nouvelles lois consacrèrent le rôle dominant des maris dans la famille. Les femmes qui refusaient de se plier aux nouveaux préceptes moraux risquaient des punitions sévères allant jusqu'à l'exécution[2].

Cet exemple est loin d'être unique. Il n'est qu'un cas parmi d'autres des multiples formes de persécutions spécifiques à leur genre que les femmes subissent à travers le monde. Cependant, ces persécutions demeurent le plus souvent obscurcies dans la sphère privée. Pensons, par exemple, à la violence conjugale, le viol, les mutilations génitales et aux crimes d'honneur. La cruauté parfois aberrante de ces violences systématiques soulève la question de savoir pourquoi certaines juridictions ont de la difficulté à reconnaître en celles-ci de la persécution au sens du droit international des réfugiés. Nous trouvons une explication à cet état de fait grâce à des concepts développés par les théoriciennes du féminisme radical.

Patriarcat et division des sphères

Il existe une multiplicité de courants de pensée féministes, duquel se distingue le féminisme radical. Au centre de cette dernière théorie est la critique du patriarcat. Ce dernier s'établit grâce à la notion de genre,

un ensemble de caractéristiques et de rôles qui sont attribués selon la donnée biologique de la sexualité. Cette distinction créée, le patriarcat établit la domination du genre masculin sur le féminin[3]. Cette domination se cache sous les oripeaux de la religion, des traditions culturelles, d'explications naturalistes ou de la pseudoscience et sous divers concepts idéologiques. Un d'eux est la division entre les sphères publiques et privées.

À la fin des années 60, les féministes radicales lancent le slogan « Le personnel est politique ». Ce dernier résume bien la critique de cette division entre sphères publique/politique et privée/domestique, qui est un des thèmes principaux et unificateurs de la pensée des féministes radicales. Pour ces dernières, la séparation des sphères publique et privée provient des idées du patriarcat s'enracinant le plus fortement dans la pensée occidentale et servant à masquer la domination masculine. On peut retracer les racines idéologiques de la séparation entre sphères, entendue comme un ensemble d'activités, à un temps aussi éloigné que l'Antiquité. Aristote, par exemple, oppose le ménage (l'*oikos*) à la communauté politique (la *polis*). Alors que dans la *polis* existe l'égalité formelle de la citoyenneté, dans l'*oikos* ce sont les inégalités dites naturelles qui doivent s'exprimer, la domination de l'homme sur sa femme, ses enfants et ses esclaves[4].

Ce modèle restera important en occident et sera récupéré par la pensée libérale. John Locke oppose par exemple le gouvernement domestique « avec toutes ces relations subordonnées de femme, d'enfants, de serviteurs et d'esclaves, unis et assemblés sous un même gouvernement domestique[5] » où le père occupe la position de monarque.

http://www.yourhest100.com/oz/people/philosophers/john-locke.jpg

Le patriarcat de nos sociétés actuelles trouve racine chez des penseurs tels que Aristote dans l'Antiquité ou John Locke (photo) dans la période moderne.

Bien que les suffragettes contestèrent leurs exclusions légales de la sphère politique, ce sont les générations suivantes de féministes qui défient cette dichotomie. En affirmant que le « personnel est politique », les féministes radicales souhaitent démasquer la subordination des femmes qu'impose le patriarcat par sa reconnaissance comme système politique contre lequel doivent s'appliquer les principes libéraux d'égalité et de liberté qui se limitent pour l'instant à la sphère publique[6].

Droit international et féminisme

Les féministes ont critiqué l'exclusion dont elles sont l'objet ainsi que la prétendue neutralité du droit international public. Auparavant, tel que l'énonce un diplomate allemand en 1870, il n'aurait pas semblé « convenable à la dignité du genre féminin, dont l'activité n'appartient pas à la vie publique, de s'engager dans les affaires de l'État[7] ». Aujourd'hui, bien que les femmes aient maintenant accès à la diplomatie, selon leur pays d'origine, elles restent encore largement absentes des postes de pouvoirs du personnel diplomatiques. Par exemple, en 2001, seuls 8,9 % des chefs des 168 missions permanentes accréditées auprès de la Communauté européenne étaient des femmes et ces dernières ne formaient que 14 % de l'ensemble des ambassadeurs français[8]. L'association « Femmes et diplomatie » écrit au sujet de la diplomatie française que le fonctionnement actuel du ministère des Affaires étrangères et européennes « est encore largement

http://social3.files.wordpress.com/2010/04/lenine1.jpg

En 1921, la Société des Nations (SDN) a créé le premier poste de Haut-Commissaire pour les réfugiés afin d'organiser la gestion des personnes fuyant la Russie bolchévique.

fondé sur le modèle passé du diplomate accompagné de son épouse, laquelle suit son mari en poste et se charge de l'ensemble des questions logistiques et de vie quotidienne, en France comme à l'étranger[9] ». Ainsi, la diplomatie est toujours organisée selon un modèle patriarcal.

Selon cette critique, l'ordre international est de nature patriarcale et reproduit la division des sphères publique et privée. Puisque les hommes monopolisent dans les faits la représentation internationale, ils sont donc à la tête de l'État nation, prennent les décisions pour les femmes et accordent leur consentement pour elles sur la scène internationale comme ils peuvent le faire dans le ménage. De plus, le principe de souveraineté des États, telle la sphère privée pour la famille, protège de toute intervention extérieure le domaine étatique. Ainsi, lorsque des instruments de protection internationale sont développés, le principe de souveraineté des États peut empêcher ces instruments de s'appliquer au sein du pays et, lorsque ces instruments sont mis en œuvre, la séparation entre sphères publique et privée peut empêcher qu'ils s'appliquent aux femmes. Les femmes se retrouvent donc doublement isolées relativement aux droits de l'homme[10]. Cette critique est particulièrement pertinente pour l'analyse des obstacles auxquels font face les demandeuses d'asile.

Aux origines du droit international des réfugiés

Dès ses débuts, le concept de réfugiés est campé dans la sphère publique. Les quelque 200 000 huguenots quittant la France suite à la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 sont les premiers à être qualifiés de réfugiés[11]. Ces derniers sont donc perçus, dès le départ, comme des individus fuyant les conséquences de bouleversements politiques nationaux. De cette façon, lorsque le premier poste de Haut-Commissaire pour les réfugiés est créé au sein de la Société des Nations en 1921, ce dernier vise la gestion des personnes fuyant la Russie suite à la Révolution bolchevique et les consé-

quences du redécoupage politique de la carte de l'Europe suite à la Première Guerre mondiale qui déplace de nombreux groupes ethniques. Cette orientation se confirme lors de la création du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la signature de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951. Dans le contexte de postnazisme et de guerre froide, le réfugié est conçu comme un homme fuyant les persécutions de son État, la torture ou l'emprisonnement, à cause de son identité ethnique ou de ses activités politiques[12].

Abandonnant l'approche précédente par catégories, la nouvelle convention définit le réfugié comme étant une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner[13] ». Notons que le genre et le sexe brillent par leur absence en tant que motif de persécution, bien que les femmes soient considérées par certains comme formant un groupe distinct et particulier au sein d'une société. Par conséquent, afin d'obtenir l'asile, une femme devra répondre aux critères de la définition de réfugié en démontrant qu'elle a « une crainte raisonnable de persé-

La nouvelle convention internationale sur les réfugiés définit ce dernier comme étant une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

cution » et que celle-ci existe « du fait de son appartenance à un certain groupe social ou du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques ». Ces critères, comme nous le verrons, ont longtemps constitué des obstacles majeurs aux demandeuses d'asile à cause de la division des sphères publiques et privées.

http://www.rcinet.ca/patrimoineasiatique/wp-content/uploads/2012/05/Pic-2-48-62608.jpg

La notion de genre ou de sexe comme motif de persécution est absente de la convention sur les réfugiés. Par conséquent, certaines persécutions subies par les femmes sont considérées comme des problèmes relevant de la sphère privée et non politique ou étatique.

La persécution des femmes et les critères du réfugié

On peut regrouper les types de persécutions que subissent les femmes en quatre grandes catégories non exhaustives. D'abord, les femmes peuvent être persécutées pour les mêmes motifs que les hommes, par exemple pour leurs activités au sein d'un parti politique, leur adhésion à un groupe religieux, du fait de leur race, etc. Deuxièmement, les femmes peuvent être persécutées à cause de leur lien de parenté existant entre elles et un membre de leur famille qu'on souhaite punir. Ainsi, un groupe armé pourrait chercher à tuer la femme, la sœur, la mère d'un dissident afin de le faire taire ou parce qu'ils ne peuvent l'atteindre directement, par vengeance interposée. Troisièmement, les femmes peuvent être victimes de violence du seul fait de leur genre par des fonctionnaires ou acteurs privés alors que l'État refuse ou est incapable d'intervenir. Cela peut être le cas des mutilations génitales ou de la violence conjugale. Enfin, les femmes peuvent être victimes de persécutions lorsqu'elles transgressent les usages, coutumes, croyances religieuses, « bonnes mœurs » relatifs à leur genre, par exemple, dans les cas d'adultère, de crimes d'honneur, du port ou du refus de porter un vêtement, etc.

Bien que les femmes puissent être persécutées pour les mêmes raisons que les hommes, les formes de persécution peuvent adopter des formes spécifiques au genre féminin, notamment le viol. Or, alors que de nombreuses femmes éprouvent des difficultés à relater leur expérience à des autorités qui doivent statuer sur leur demande[14], ces mêmes autorités considèrent parfois la violence sexuelle comme relevant essentiellement de la sphère privée, puisqu'elle profiterait individuellement aux agresseurs. L'agression sexuelle est donc dépouillée de

son caractère politique, ce qui laisse les femmes sans protection efficace de leurs droits[15]. L'asile est ainsi d'autant plus difficile à obtenir pour les femmes lorsque les persécutions qu'elles subissent sont accompagnées d'agressions sexuelles.

Comme nous venons de l'énoncer, les catégories de persécution spécifiques aux femmes, comme la violence conjugale, sont souvent considérées comme des problèmes ne relevant que de la sphère personnelle et privée. Au Canada, par exemple, une réfugiée de Trinidad et Tobago avait été agressée à plusieurs reprises et menacée de mort par son mari et l'avait dénoncé à onze reprises à la police. Le pays cherchait maintenant à expulser la femme vers Trinidad où elle risquait d'être de nouveau agressée, voire tuée par son persécuteur, et sa demande fût rejetée, car selon le juge, la violence conjugale n'était pas une forme de persécution[16].

Dans une affaire subséquente, le Canada refusa de reconnaître le harcèlement et les violences que subissait une femme d'Arabie Saoudite refusant de porter le voile comme étant de la persécution au sens de la loi[17]. D'une façon semblable, dans l'affaire *In re Fauziya Kasinga*, en première instance, un tribunal américain considéra les mutilations génitales comme une norme culturelle et non une forme de persécution[18]. Le patriarcat étant un système qui transcende les sphères publique et privée, ses manifestations dites privées ne sont pas reconnues puisqu'elles se cachent sous la guise des coutumes et des mœurs.

Pendant longtemps, de nombreuses demandes d'asile fondées sur le genre étaient systématiquement rejetées puisque, afin d'être considérées comme de la persécution au sens de la Convention sur les réfugiés, elles devaient être le fait d'acteurs étatiques. Était ainsi exclue une grande part de la violence infligée aux femmes provenant d'acteurs privés tels leurs époux, famille et pouvoirs religieux. Aucune protection n'était par exemple offerte à une femme qui risquait d'être assassinée par les membres de sa communauté, car soupçonnée d'adultère. Qui plus est, les tribunaux rejetaient les demandes d'asile de ces femmes puisque ces persécutions étaient interdites par les lois nationales de leur pays d'origine. Pourtant, ces lois pouvaient souvent ne pas être appliquées par faiblesse, inaction ou absence de volonté de ces états[19].

Puisque le genre et le sexe sont absents, critères spécifiques de persécution dans la définition de réfugié, les femmes doivent prouver leur appartenance à un certain groupe social pour obtenir l'asile. Cette catégorie offre une large discrétion dans son interprétation par les pays d'accueil[20]. Certaines juridictions comme l'Allemagne ont rapidement considéré les femmes comme formant un groupe social[21]. D'autres, comme les États-Unis, adoptèrent une interprétation restrictive de ce qu'est « un certain groupe social ». Ainsi, dans une affaire relative à une femme iranienne fuyant une forme de persécution spécifique au genre,

http://www.youphil.com/sites/default/files/6%20Augustine%20-%20religieuse%20a%20Centre%20pour%20peur%20de%20courir%20de%20bleu.JPG

La convention force les femmes à prouver leur appartenance à un certain groupe social pour obtenir l'asile.

on juge que les femmes iraniennes ne pouvaient constituer un groupe, car ce groupe aurait dû avoir une appartenance, des pratiques et croyances communes pour être reconnu[22].

Conclusion

Tel que nous avons pu constater, les concepts développés par les théoriciennes féministes radicales nous permettent de jeter un nouvel éclairage sur le fonctionnement des lois et du droit international des réfugiés. La circulation de ces idées provoque déjà depuis des décennies des changements positifs pour les femmes. Elles sont l'origine de transformations dans l'application du droit permettant de mieux se préoccuper des aspects juridiques touchants spécifiquement le genre féminin. Ainsi, depuis plus de 15 ans, le Canada s'est doté de guides administratifs et d'une jurisprudence progressiste, abandonnant certaines des interprétations juridiques les plus fâcheuses afin de tenir compte des obstacles de la loi et des persécutions spécifiques aux femmes. D'autres juridictions ont suivi ce mouvement, même si aujourd'hui, certains gouvernements tentent de restreindre le droit d'asile en soi. Pourtant, conséquences du poids de l'histoire et du conservatisme, tant au niveau national qu'international, nous devons constater que le patriarcat demeure fortement enraciné. Tant que cela perdurera, le féminisme nous donnera des pistes sérieuses pour critiquer et corriger les injustices de cette situation.

Références

1 GOMEZ, Danette. « Last in Line – The United States Trails Behind in Recognizing Gender-Based Asylum Claims », *Whittier Law Revue*, vol. 25, 2003-2004, p. 959.

2 NEAL, David L. « Women as a Social Group : Sex-Based Persecution as Grounds for Asylum », *Columbus Human Rights. Law Revue*, vol. 20, 1988, p. 203-211.

3 DELPHY, Christine. « Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles », *Nouvelles questions féministes*, vol. 2, 1981, p. 58-61.

4 WEINTRAUB, Jeff. « Theory and Politics of the Public/Private Distinction », dans Jeff WEINTRAUB, et Krishan KUMAR (dir.), *Public and Private in Thought and Practice : Perspectives on a Grand Dichotomy*, Chicago, University of Chicago Press, c1997, p. 12.

5 LOCKE, John. *Traité du gouvernement civil,* 1690, paragraphe 86.

6 PROKHOVNIK, Raia. « Public and Private Citizenship : From Gender Invisibility to Feminist Inclusiveness », *Feminist Review*, vol. 60, 1998, p.84-87

7 ALLAIN, Jean-Claude. « Les femmes et les responsabilités internationales : un survol », dans Jean-Marc DELAUNAY, et Yves DENÉCHÈRE, *Femmes et relations internationales au XXe siècle,* Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2006, p. 22.

8 FRANCE DIPLOMATIE. « Les femmes en diplomatie », http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/droits-de-l-homme/droits-des-femmes/les-femmes-en-diplomatie/article/l-association-femmes-et-diplomatie, 15 février 2013.

9 FRANCE DIPLOMATIE.

10 BUSS, Doris Elisabeth. « Going Global : Feminist Theory, International Law, and the Public/Private Divide », dans Susan B. BOYD, *Challenging the Public/Private Divide : Feminism, Law, and Public Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 360.

11 BARNETT, Laura. « Global Governance and the Evolution of the International Refugee Regime », *International Journal of Refugee Law*, vol. 14, 2002, p. 238-240.

12 BARNETT, p. 238-240.

13 *Convention relative au statut des réfugiés*, 28 juillet 1951, (1954) 189 R.T.N.U. 150, (entrée en vigueur le 22 avril 1954).

14 FORBES MARTIN, Susan. *Refugee Women*, Lanham, Lexington Books, 2004, p.36.

15 ANKER, Deborah E. « Woman Refugees : Forgotten No Longer », *San Diego Law Revue*, vol. 32, 1995, p. 775.

16 RANDALL, Melanie. « Refugee Law and State Accountability for Violence Against Women : A Comparative Analysis of Legal Approaches to Recognizing Asylum Claims Based on Gender Persecution », *Harvard Women's Law Journal*, vol. 25, 2002, p. 288.

17 RANDALL, p. 288.

18 *In re Fauziya Kasinga,* 21 1. & N. Dec. 357 (Bd. of Immgr. App. 1996).

19 LINARELLI, John. « Violence Against Women and the Asylum Process », *Alberta Law Revue*, vol. 60, 1996-1997, p. 977.

20 *Rapport de la 36e session du Comité exécutif du Haut Commissariat*, 115(4)(k), U.N. Doc. A/AC.96/673 (1985).

21 CIPRIANI, Linda. « Gender and Persecution : Protecting Women Under International Refugee Law », *Geo. Immigration Law Journal*, vol. 7, 1993, p. 511.

22 *Sanchez-Trujillo* v. INS, 801 F.2d 1571 (9th Cir. 1986).

3 RAISONS DE DÉCOUVRIR LE

FIC SUM

SOUTIEN FINANCIER

Avez-vous besoin d'argent ? Découvrez différentes façons d'obtenir notre aide sur ficsum.qc.ca

MRE
MOIS DE LA RECHERCHE ÉTUDIANTE

Présentez vos derniers résultats de recherche, en tant que conférencier et recevez jusqu'à 1200$.

ÉCRIVEZ POUR DIRE

Publiez dans la revue **Dire** et obtenez jusqu'à 1000$.*

*Une somme de 250$ est allouée pour chaque texte retenu pour publication.

LE FICSUM.QC.CA AU SERVICE DES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS !

FICSUM

FONDS D'INVESTISSEMENT
DES CYCLES SUPÉRIEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PAVILLON MARGUERITE-D'YOUVILLE
2375, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE
BUREAU 1125-7
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3T 1A8

Athanase Giocas, Faculté de droit

Le droit et la religion : une mise au point à travers l'odyssée russe

Émeute féministe dans une cathédrale. Assassinat oublié. L'étude de deux cas provenant d'un monde lointain pourrait-elle nous aider à mieux comprendre la valeur universelle de la philosophie juridique ? Le présent article répond en promouvant la contemporanéité de l'œuvre du penseur russe du XIXe siècle Vladimir S. Soloviev.

De grands débats surgissent à l'heure actuelle en vue de façonner le positionnement le plus approprié de l'État relativement à la religion. La place accordée au religieux dans la sphère publique est un vieux problème qui est indéniablement revenu au-devant de la scène ces dernières années comme une question des plus épineuses pour la société québécoise. Afin de mieux parvenir à comprendre la subtilité des divers enjeux juridiques qui s'y rattachent, il s'avère profitable de porter de temps en temps un regard parfois décalé par rapport à la réalité locale. Ainsi est justifiée l'utilité du bref survol historique sur l'évolution non linéaire de la normativité étatique en matière de religion en Russie que nous nous proposons d'entreprendre. Notre démarche consistera à présenter deux événements réels tirés du contexte russe, lesquels seront ensuite soumis à une introspection conceptuelle sur la base de la pensée du philosophe prérévolutionnaire Vladimir S. Soloviev (1853-1900). Pour terminer, nous situerons notre réflexion dans le cadre du débat sur la laïcité au Québec.

La prière punk : le cas des Pussy Riot

Le 21 février 2012, trois membres du groupe punk féministe Pussy Riot ont été arrêtées après avoir exécuté une « prière punk » devant le sanctuaire d'une cathédrale à Moscou[1]. Au moment précis de la performance, aucun service religieux n'était en cours, mais l'église était ouverte au public. La cathédrale du Saint-Sauveur est d'ailleurs très importante dans la psyché russe du

http://www.f http://nvogallerdny.files.wordpress.com/2012/10/153854188.jpg ulfrdoboru/ ph26.997829263.jpg

Ekaterina Samoutsevich, Nadejda Tolokonnikova et Maria Alekhina : les nouveaux visages du hooliganisme ?

point de vue symbolique. En effet, elle a été complètement détruite durant la période communiste, si bien que sa reconstitution dans les années 90 symbolise la nouvelle visibilité de l'Église orthodoxe au sein de la société russe après une longue période de persécution religieuse[2].

Au tribunal de première instance, les trois jeunes punkettes seront condamnées pour deux ans de prison pour hooliganisme[3]. Cette infraction, qui est prévue à l'article 213 du Code pénal russe[4], définit le hooliganisme comme une violation flagrante de l'ordre public, révélant un mépris dénigrant pour la société, et commise entre autres pour des motifs de haine religieuse ou d'hostilité envers un groupe particulier[5]. Juridiquement parlant, le hooliganisme requiert la démonstration d'une forme d'intention coupable (ou *mens rea*) de la part des accusés pour commettre l'infraction. Ce principe directeur du droit criminel, selon lequel la culpabilité individuelle est une condition préalable pour une condamnation au criminel, est par surcroît énoncé à l'article 5 du Code pénal russe[6].

Le caractère protestataire de la « prière punk » est difficilement niable.

Dans les circonstances de l'événement en question, plus le caractère politique de la performance est mis de l'avant, plus la motivation hooliganistique s'atténue forcément du point de vue subjectif. En effet, le caractère protestataire de la « prière punk » est difficilement niable, ses paroles reprochant clairement une proximité considérée beaucoup trop étroite entre l'Église et l'État en Russie, surtout sous l'égide du président Vladimir Poutine[7]. Pour valider la culpabilité des jeunes performeuses à cet égard, le tribunal a nié le caractère politique de la performance, insistant plutôt sur la connaissance certaine de la part des accusées que des sentiments d'humiliation seraient très vraisem-

blablement éprouvés par un grand nombre de croyants orthodoxes à cause de leur action[8]. Ce faisant, la crédibilité du tribunal est sérieusement entachée, car les faits en cause ne se prêtent tout simplement pas à une analyse juridique sur le fond qui est aussi dogmatiquement claire et nette sur la question de l'intention des accusées[9].

Harcèlement et meurtre : le cas du prêtre Alexandre Men

Prêtre de l'Église orthodoxe, Alexandre Men (1935-1990) a connu une popularité fulgurante en Union soviétique, surtout vers la fin de sa vie et depuis les réformes graduelles du régime soviétique initiées dès 1985 et connues sous le nom de pérestroïka. En raison de son succès dans des activités pastorales, Men fut surveillé de très près, même harcelé à maintes reprises par le KGB, avant et durant la pérestroïka. De fait, sur la base d'un programme idéologique qui ne prônait rien d'autre que la disparition de la religion, l'histoire de l'Union soviétique est marquée par une offensive antireligieuse des plus soutenues, mais dont l'efficacité et la férocité des politiques étatiques variaient d'une période à l'autre[10].

Men s'inquiétait de voir se renforcer de plus en plus, dans le clergé, une tendance conservatrice.

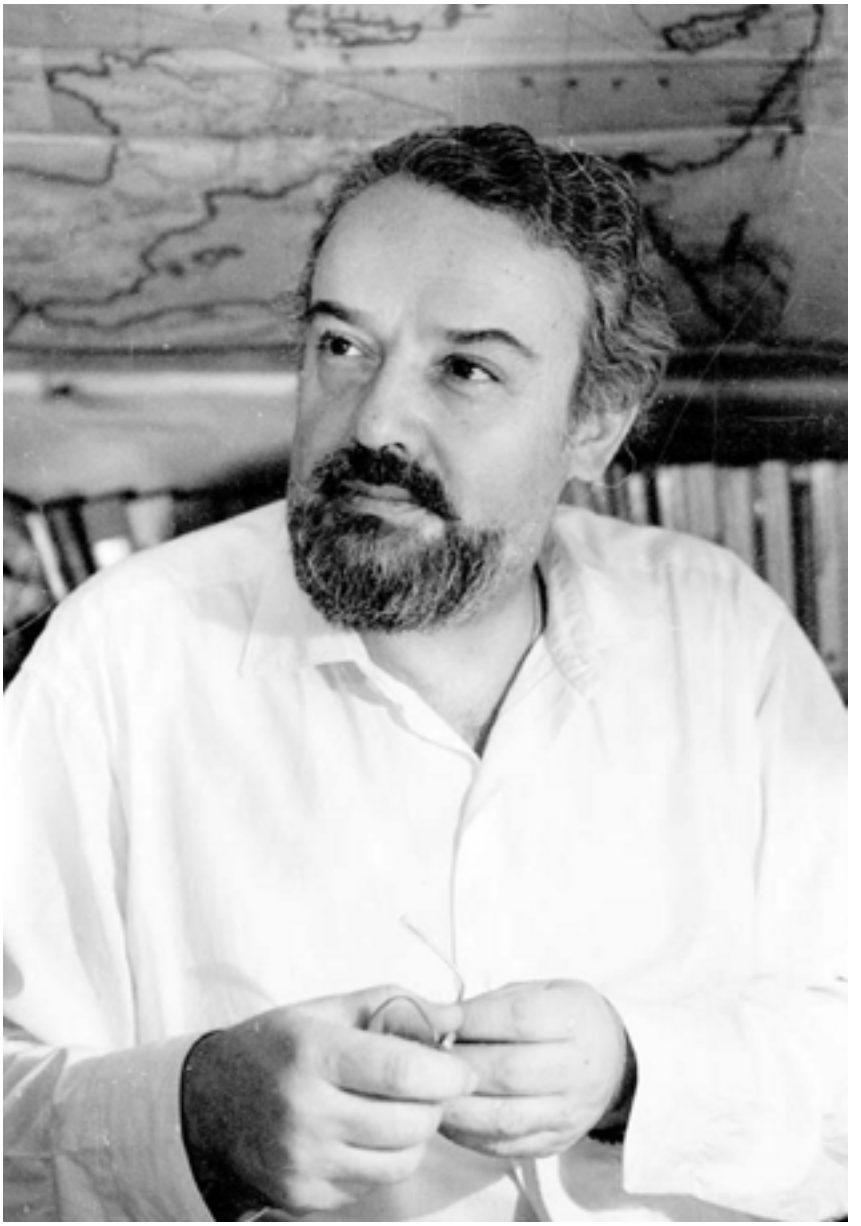

Né en 1935 de parents juifs, le prêtre Alexandre Men fut assassiné à l'âge de cinquante-cinq ans.

Men a été violement abattu à coups de hache le 9 septembre 1990[11], son meurtre demeurant non seulement irrésolu, mais n'ayant jamais même fait l'objet d'une enquête sérieuse. Jusqu'où irait-on pour écraser une conception du bien qui est différente de la nôtre ? Deux biographes français de Men, Yves Hamant et Michel Evdokimov, laissent assez clairement planer l'hypothèse d'une implication directe ou indirecte de l'État, soit dans le crime lui-même ou dans sa dissimulation[12]. Œuvrant surtout pour un libertarisme au sein de l'Église[13], la vision d'Alexandre Men pour la religion et sa relation avec l'État étaient à contresens des développements qui allaient avoir lieu. L'ouverture que prônait Men allait à l'encontre de

la tendance voulant faire de l'Église le liant d'un nouveau nationalisme à la place du soviétisme.

Comme le décrit Hamant, Men « s'inquiétait de voir se renforcer de plus en plus, dans le clergé, une tendance conservatrice caractérisée par la nostalgie du passé, l'hostilité à tout ce qui est étranger, l'antiœcuménisme, l'opposition à toute réforme[14]. » Pour cette raison, il était essentiel pour Men que l'Église se sépare de l'État afin que l'Église puisse réaliser sa mission[15]. En un acte reflétant malheureusement les sentiments qui continuent d'être éprouvés par certains à l'égard de Men et de son œuvre, ses livres ont été confisqués d'un séminaire en Russie le 5 mai 1998 et brûlés devant les étudiants dans une manifestation orchestrée par un évêque conservateur de l'Église russe[16].

Pont avec la philosophie juridique

Les Russes ont en fait vécu des oscillations assez violentes du pendule en matière de régulation religieuse. Séparés de quelques décennies seulement, les deux cas présentés dans cet article semblent illustrer deux attitudes étatiques diamétralement opposées : l'une surprotectrice du sentiment religieux et l'autre qui lui est beaucoup plus hostile. D'un autre côté, les deux cas se ressemblent, car chacun des deux fait preuve d'une utilisation instinctivement problématique du pouvoir coercitif de l'État. Dans une certaine mesure, et surtout au sein d'une disposition intérieure plus philosophique, la recherche universitaire en droit vise entre autres à mieux élucider le problème moral de la légitimité soit de l'action ou de l'inaction étatique que des cas comme ceux-ci évoquent.

Ce procédé parfois sinueux est entrepris dans l'espoir de parvenir à des propositions motivées à titre de solutions aux défis pressants de la régulation juridique. Pour cette raison, la recherche juridique doit nécessairement s'aventurer de plus en plus à l'extérieur de ses frontières traditionnelles pour mieux saisir la nature même de la complexité réelle d'une problématique d'ordre normatif ou d'un phénomène juridique quelconque. La méthodologie admise consiste à encadrer notre réflexion à l'aide de divers repères existants : des courants, discours ou perspectives intellectuels qui sont souvent le produit d'une élaboration théorique soit de la justice elle-même ou d'une philosophie politique et morale plus générale. Dans la pensée de Soloviev réside un tel repère, particuliè-

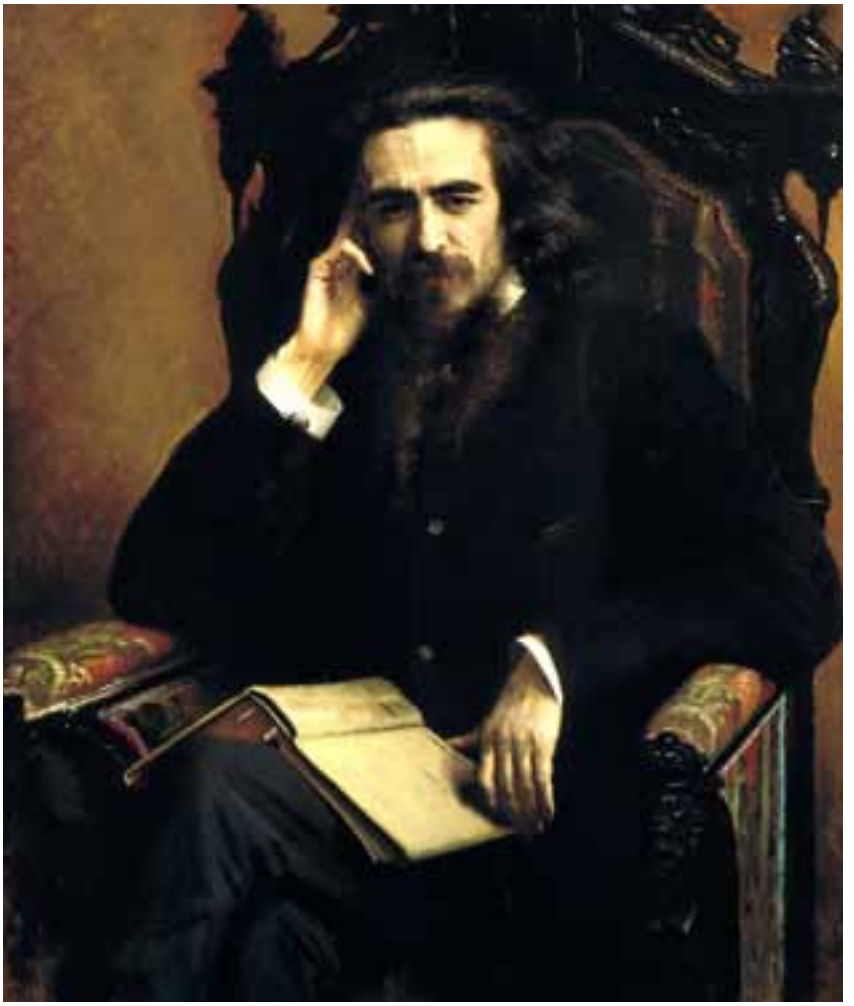

Portrait de Vladimir S. Soloviev peint par Ivan Kramskoi en 1885.

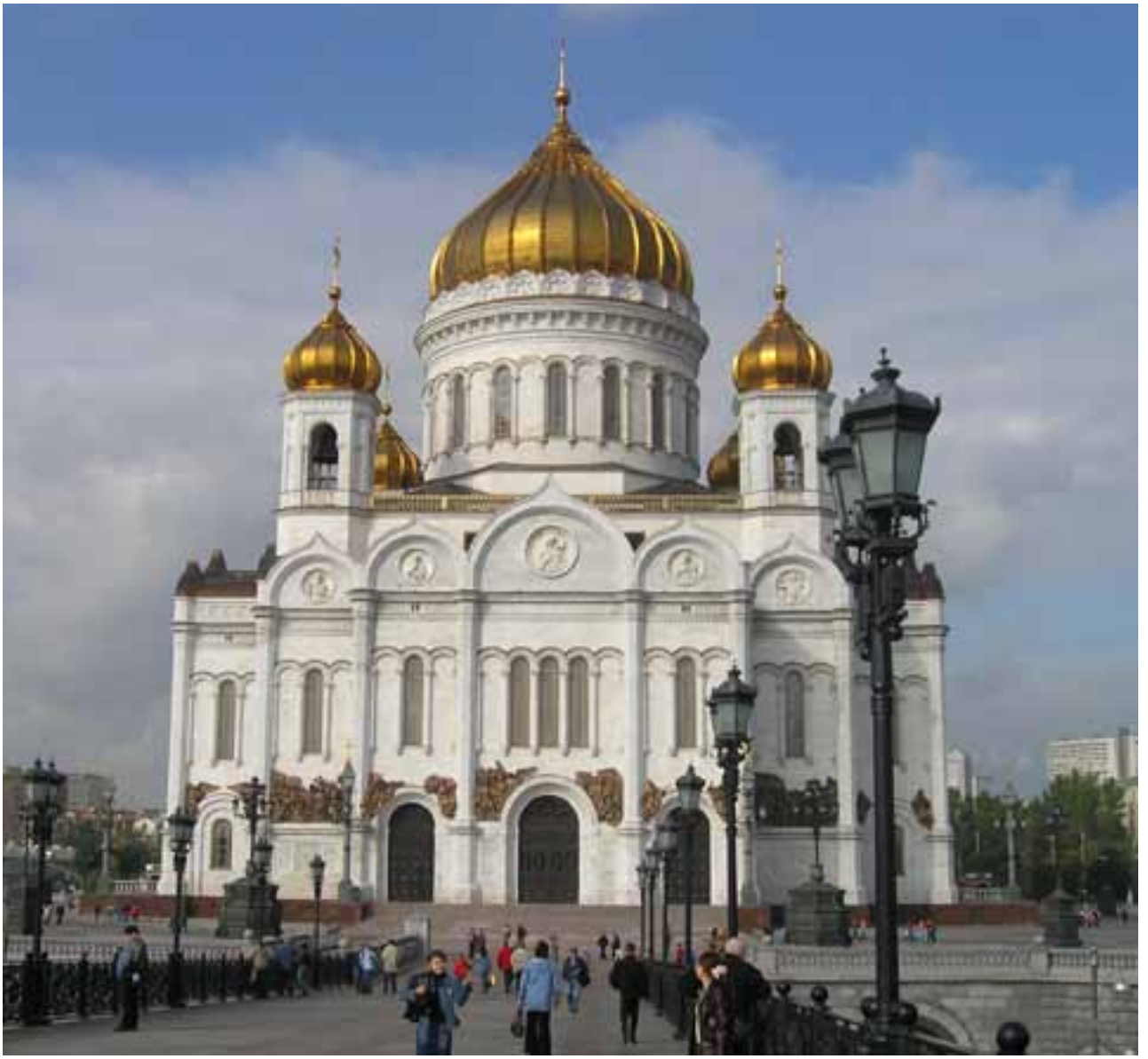

La cathédrale du Saint-Sauveur.

rement utile dans les circonstances. Considéré comme le plus grand philosophe russe, Soloviev se pencha longuement sur les droits des minorités et la gouvernance religieuse. Sa philosophie juridique est contenue pour l'essentiel dans un traité intitulé *La Justification du bien : essai de philosophie morale*, dont la première édition parut en 1897[17]. À l'époque de Soloviev, l'Église russe était subordonnée et dominée par l'État[18], en dépit de l'idéal d'une symphonie entre l'Église et l'État. Dans ce contexte, la perspective de revitalisation de l'héritage chrétien au sein d'un programme libéral de changement social, où le droit figure comme élément vital dans une vision essentiellement progressiste du monde, apparaissait tout à fait inhabituelle.

La philosophie juridique de Soloviev fait partie intégrante d'une synthèse systémique plus générale où le concept de l'« uni-totalité » est envahissant[19]. Ce concept dénote tout simplement l'existence d'une intégralité sous-jacente englobant à la fois une dimension épistémologique (sur le plan de la réconciliation universelle des disciplines scientifiques) et sociale (en matière

de fraternité humaine). De plus, le concept philosophico-religieux de la « divino-humanité » lui sert de pierre d'assise fondamentale[20]. Au sein de ce dernier concept est contenue la source de la dignité humaine pour Soloviev. Pour ce faire, une revalorisation de l'homme est accomplie, mais à l'intérieur de la tradition religieuse historiquement en place. Dans le contexte de l'époque de Soloviev, la proclamation du potentiel inné de l'homme d'accéder au divin équivaut à une déclaration des plus absolues de la dignité royale et de la valeur éternelle de chaque homme et femme, dans le cadre plus large de l'uni-totalité. Cette réalisation du contenu absolu par l'homme rend possible sa libération au moyen de l'institution de sa confiance en soi.

La philosophie juridique de Soloviev est essentiellement un prolongement naturel de sa philosophie morale. Pour Soloviev, la réalisation d'une existence moralement digne exige que le bien soit assimilé et compris par chacun en toute liberté et au moyen de la foi, de la raison et de l'expérience. Les deux pierres angulaires de la pensée globale de Soloviev, l'uni-totalité et la divino-humanité, trouvent leur plein essor au sein de l'anthropologie libertaire qui est promue. Le droit doit exprimer l'aspiration morale la plus absolue de l'État qui consiste à favoriser le libre développement des facultés de l'être humain, y compris sa quête sans entraves pour le divin. L'État joue un rôle immensément important ici en garantissant les conditions extérieures nécessaires pour ce processus.

En mai-juin 1896, Soloviev écrivit une lettre en français au journaliste Eugène Tavernier, son ami de longue date, où il exposa le résultat du mûrissement de sa pensée. Soloviev s'affirma comme suit : « S'il est certain que la vérité ne sera définitivement acceptée que par une minorité plus ou moins persécutée, il faut pour tout de bon abandonner l'idée de la puissance et de la grandeur extérieure de la théocratie comme but direct et immédiat de la politique chrétienne. Ce but est la justice, et la gloire n'est qu'une conséquence qui viendra de soi-même[21]. » Rien de surprenant à ce que Men ait considéré Soloviev comme son mentor[22] ! Il va ainsi de soi que le recours malveillant à l'immense puissance de l'appareil étatique dans le but d'effriter une opposition de nature religieuse (dans le cas de Men) ou politique (dans le cas des Pussy Riot) est pleinement en contradiction avec la vision du monde soloviévienne.

http://www.fulldbo.ru/_ph/26/999829263.jpg

Entre-temps au Québec

Au Québec, le débat sur la laïcité se déroule dans au moins trois champs distincts, soit aux niveaux fédéral, provincial et judiciaire. Bien qu'on remarque un chevauchement concurrentiel entre les niveaux, un consensus clair et sans équivoque est loin d'être établi à chacun d'entre eux. Par exemple, bien que la politique du multiculturalisme soit établie juridiquement depuis 1988 dans le domaine fédéral[23], la revalorisation des symboles royaux de la part du gouvernement central vise la promotion interventionniste d'une conscience nationale assez exclusive. À la suite de diverses controverses sur les accommodements au niveau provincial, le rapport de la commission Bouchard-Taylor identifia en 2008 les grands principes et finalités de la laïcité au Québec[24]. Cependant, la manière dont ces principes s'appliqueront en situation de conflit de droit demeure toujours litigieuse, la relation entre l'égalité des sexes et la liberté de religion étant une des plus épineuses questions à cet égard.

Les causes judiciaires en matière de religion sont également devenues des forums privilégiés pour divers enjeux en cours, même si la judiciarisation du débat n'est pas l'idéal sur le plan de la conciliation citoyenne. Pourtant, les longues et vigoureuses dissidences qui accompagnent plusieurs affaires entendues par la Cour suprême du Canada entérinent l'hypothèse que même le plus haut tribunal est en phase de recherche d'une voix intelligible en matière de réglementation religieuse[25]. Malgré tout, la particularité la plus marquante de la culture civique au Québec n'est pas tellement la présence de désaccords sur des questions théoriquement difficiles, mais le fait que ces questions, aussi délicates qu'elles peuvent être, se discutent en respectant toujours et partout le principe directeur de la non-violence. Pas assez médiatisée, cette spécificité pacifique ressort très clairement en regardant ailleurs, et particulièrement en Russie où, malheureusement, aucune limite ne semble restreindre l'implantation d'une perspective politico-religieuse par l'intermédiaire du régime du plus fort.

Au Québec, la relation entre l'égalité des sexes et la liberté religieuse reste une épineuse question.

Pour une laïcité fondée sur la sagesse

En raison de leurs natures corrélatives, le droit et la religion en arrivent parfois à des collisions déchirantes, au Québec comme ailleurs. Les incidences de la croyance religieuse sont compliquées et en mutation constante. Dans cet esprit, le défi est d'assurer un espace public, certes rassembleur, mais qui respecte non seulement le choix effectif de chacun sur le plan de la religion, mais le potentiel évolutif de ce choix. Ici peut se trouver la leçon la plus importante à tirer de l'odyssée russe en matière de droit et de religion : la conception d'une loi par elle-même est plutôt insuffisante, à défaut de traditions politico-juridique et philosophojuridique qui la soutiennent, l'englobent, lui confient une légitimité continue et lui donnent une signification dans les cas interprétatifs les plus difficiles. À travers les exemples du procès des Pussy Riot et de l'assassinat du père Men, les frontières du champ de bataille en Russie se sont clairement dessinées.

Toutefois, le respect des droits fondamentaux ne nécessite pas forcément l'implantation de normes externes ou étrangères en la matière. Selon nous, la voie de l'avenir passe par la réalisation que les droits fondamentaux sont non seulement aucunement antireligieux, mais qu'ils s'intègrent en fait très bien à la tradition libertaire indigène représentée par des penseurs comme Soloviev et Men. Remarquons par ailleurs que le procès des punkettes s'est déroulé au sein d'une Russie où la laïcité est explicitement prévue dans l'article 14 de la *Constitution de la Fédération de Russie*[26]. Évidemment, la laïcité se définit beaucoup plus par les faits que par les idées : une constatation pénétrante dont la pertinence dépasse de beaucoup les limites du contexte russe.

Et plus généralement, il est permis de se demander dans quelle mesure

http://i.huffpost.com/gen/1089467/thumbs/o-OPRAH-QUOTE-facebook.jpg

une déclaration, constitutionnelle ou autre, une fois complètement dissociée du contexte réel d'une société, peut faciliter – ou nuire – aux objectifs sociétaux plus généraux, au travail de consensus politique et de solidarité sociale qui s'impose sur le terrain. Ne vaudrait-il pas mieux investir et s'investir dans la participation inclusive à l'espace public de tout un chacun ? Aussi différent qu'il puisse paraître à première vue, le contexte russe nous offre amplement matière à réflexion, surtout en vue de l'élaboration d'une charte de la laïcité pour le Québec.

Références

1 FRAPPIER, Marie-Pier. « Ces punks qui font trembler Poutine : Les Pussy Riot sont emprisonnées depuis plus de cinq mois en Russie », *Le Devoir*, 14 juillet 2012, p. A1.

2 La cathédrale a été érigée entre 1839 et 1883 dans la période tsariste en mémoire de la victoire de la Russie sur Napoléon 1er en 1812. L'édifice fut complètement détruit en 1931 et remplacé par une piscine jusqu'aux années 90, quand il fut rebâti à l'identique.

3 MAZATAUD, Valérian. « "Libérez les copines, enfermez Poutine!" Pussy Riot écope de deux ans de pénitencier », *Le Devoir*, 18 août 2012, p. A1. La condamnation a été confirmée en appel pour deux des artistes (JÉGO, Marie. « La justice russe absout une membre des Pussy Riot. En appel, les peines de prison contre deux musiciennes contestataires ont été confirmées », *Le Monde*, 12 octobre 2012, p. 6).

4 *Ugolovnyy kodeks Rossiyskoy Federatsii*, objet 2954 des Lois de la Fédération Russe, no 25, 13 juin 1996, tel que modifié. Sur la codification du nouveau Code pénal russe, voir GOLOVKO, Léonid. « Le nouveau Code pénal de la Russie », *Revue de science criminelle*, no 3, 15 septembre 1997, p. 561-577, ainsi que BURNHAM, William. « The New Russian Criminal Code : A Window onto Democratic Russia », *Review of Central and East European Law*, vol. 26, no 4, 2000, p. 365-424.

5 À première vue, le chef d'accusation peut nous paraitre un peu étrange. Toutefois, on peut retrouver dans notre propre Code criminel au Canada (L.R.C. 1985, c. C-46) des infractions d'une portée semblable, telle que l'action indécente (art. 173), le trouble de la paix (art. 175), le libelle blasphématoire (art. 296) ou l'incitation à la haine (art. 319).

6 Selon l'article 5(2) du *Code pénal* russe, l'imputation de culpabilité s'appuyant sur des critères objectifs est expressément rejetée. Par ailleurs, le droit criminel russe admet le principe de non-culpabilité en raison de l'absence de danger social. Selon l'article 14 du *Code pénal* russe, la reconnaissance d'un danger social est requise même lorsque tous les éléments d'une infraction sont bel et bien rassemblés. Sur l'héritage soviétique du principe de danger social, voir BURNHAM, p. 368-375.

7 De manière caractéristique, les paroles appellent à l'intercession de la Vierge Marie pour bannir Poutine.

8 Un service d'information juridique russe a présenté sur Internet un sommaire en anglais du déroulement de chaque jour de procès : Russian Legal Information Agency. « Profile: The Pussy Riot Case », http://rapsinews.com/judicial_analyst/20120820/264341551.html, 20 août 2012.

9 Et au-delà des sérieuses défaillances d'ordre procédural et concernant l'équité du procès qui ont été mises en avant par les avocats de la défense.

10 Voir généralement WALTERS, Philip. « A Survey of Soviet Religious Policy », dans Sabrina Petra RAMET (dir.), *Religious Policy in the Soviet Union*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 3-30.

11 TINCQ, Henri. « Figure estimée du clergé russe orthodoxe Le Père Alexandre Men a été assassiné à Moscou », *Le Monde*, 12 septembre 1990, p. 11.

12 HAMANT, Yves. *Alexandre Men : Un témoin pour la Russie de ce temps*, Paris, Éditions Mame, 1993, p. 15-16; EVDOKIMOV, Michel. *Petite vie du père Men : Un prêtre pour notre temps*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005, p. 91-92.

13 Voir DANIEL, Wallace L. « Father Aleksandr Men and the Struggle to Recover Russia's Heritage », *Demokratizatsiya: The Journal of Post-Soviet Democratization*, vol. 17, no 1, 2009, p. 73-91.

14 HAMANT, p. 187.

15 DANIEL, p. 86.

16 GUYOT, Marie. « Orthodoxie. L'autodafé d'un évêque russe. Les livres de trois théologiens orthodoxes partisans de l'ouverture ont été brûlés », *La Croix*, 26 juin 1998, p. 11.

17 Une seconde édition fut publiée en 1899 et est disponible en traduction française : SOLOVIEV, Vladimir. *La justification du bien : essai de philosophie morale*, trad. par T.D.M., Paris, Aubier-Montaigne, 1939.

18 Depuis la réforme du tsar Pierre en 1721, l'Église russe était administrée par un procurateur laïc nommé par le tsar, ce qui transforma explicitement l'Église en département étatique. De plus, l'État expropria graduellement les domaines ecclésiastiques sans indemnisation et sans assumer les frais opérationnels de l'Église. Par conséquent, l'Église russe était une institution étatique spécifiquement maintenue dysfonctionnelle au niveau organisationnel, matériellement pauvre et politiquement subordonnée, le tout de façon unilatérale par l'État. Voir KARPOVICH Michael. « Church and State in Russian History », *Russian Review*, vol. 3, no 2, 1944, p. 10-20.

19 Pour Soloviev, tout être est seulement la surface sous laquelle se cache la véritable réalité comme unité absolue (SOLOVIEV, Vladimir. « Principes philosophiques de la connaissance intégrale », dans *Œuvres complètes*, t. 1, Saint-Pétersbourg, Obshchestvennaya Pol'za, 1901, p. 308-309). Soloviev lie explicitement l'uni-totalité au problème philosophique saisi par l'expression grecque *hen kai pan*, littéralement l'un et le tout.

20 Ce concept ressort le plus explicitement dans une série de conférences données en 1877-78 à Saint-Pétersbourg : SOLOVIEV, Vladimir. *Leçons sur la divino-humanité*, trad. par Bernard MARCHADIER, Paris, Les éditions du Cerf, 1991.

21 SOLOVIEV, Vladimir. *La Sophia et les autres écrits français*, éd. par François ROULEAU, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1978, p. 338.

22 DANIEL, p. 84. Pour un bref survol des diverses affinités intellectuelles partagées par les deux, voir EVDOKIMOV, Michel. « Vladimir Soloviev et le père Alexandre Men », *Contacts, Revue française de l'orthodoxie*, vol. 49, no 177, 1997, p. 89-102.

23 *Loi sur le multiculturalisme canadien*, L.R.C. 1985, c. 24 (4e supp.).

24 BOUCHARD, Gérard, et Charles TAYLOR. *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, 2008.

25 Voir notamment *Chamberlain c. Surrey Sch. Dist No. 36*, [2002] 4 R.C.S. 710; *Syndicat Northcrest c. Amselem*, [2004] 2 R.C.S. 551; *Congrégation des témoins de Jéhovah de St Jérôme Lafontaine c. Lafontaine (Village)*, [2004] 2 R.C.S. 650; *Bruker c. Marcovitz*, [2007] 3 R.C.S. 607; et *Alberta c. Hutterian Brethren of Wilson Colony*, [2009] 2 R.C.S. 567.

26 Plus précisément, l'article 14 stipule : « 1. La Fédération de Russie est un État laïc. Aucune religion ne peut s'instaurer en qualité de religion d'État ou obligatoire. 2. Les associations religieuses sont séparées de l'État et égales devant la loi » (selon la traduction française de la Constitution russe reproduite par le Conseil d'Europe : Commission européenne pour la démocratie par le droit, *Constitution (loi fondamentale) de la Fédération de la Russie approuvée par référendum du 12 décembre 1993*, CDL (2003) vol. 18, http ://www.venice.coe.int/docs/2003/CDL(2003)018-f.asp, 19 octobre 2012.

Aude Lanthier, Département d'anthropologie

Les « retournés » et les nouveaux contours de l'altérité à la Martinique

Une étude des représentations auprès des migrants martiniquais de retour de France « hexagonale » a révélé que ceux-ci ont du mal à se réinscrire dans leur société d'origine. Parallèlement, une observation participante auprès de la population locale martiniquaise a démontré que les non-migrants s'offusquent du comportement de non-réciprocité culturelle des acteurs du retour aujourd'hui baptisés « négropolitains ». Ce vocable atteste de la construction de nouveaux contours de l'altérité entre ces deux espaces (la France métropolitaine et la Martinique) qui pourtant s'interpénètrent de plus en plus.

Archipel des Petites Antilles, la Martinique est une société née de l'esclavage et du colonialisme français. Liée à la France depuis près de quatre siècles, elle est devenue un DOM (département de l'Outre-mer) français en 1946. Dès lors, l'émigration vers l'Île-de-France s'intensifia au cours des années 1960. De nos jours, on assiste à de nouvelles pratiques de mobilités transatlantiques dont les migrations de retour font partie intégrante. Aussi, les acteurs du retour, dits « débarqués », « retournés » ou « négropolitains » témoignent de plusieurs obstacles à l'heure de réintégrer leur terre d'origine. Le présent article entend démontrer les causes qui incitent les locaux à considérer les migrants de retour comme de nouveaux types d'« outsider » (Elias et Scotson, 1994) ou, comme nous le proposons, « d'étrangers culturels ». En effet, si l'altérité à la Martinique a principalement été entrevue par les stigmates issus d'un système de hiérarchisation raciale (Bonniol, 2007), les « retournés » dévoilent une autre facette de l'altérité, soit une altérité culturelle. Nous verrons que celle-ci découle des nouveaux effets de l'hypermobilité DOM/métropole, de la pérennisation des discriminations raciales des Antillais en France, ainsi que d'un ressentiment à l'égard d'une dépréciation ethnocentrique de leur culture et d'une requalification des spécificités créoles. Or, pour cerner les déterminants ayant œuvré à la déqualification du migrant de retour, passant de la figure positive du « débarqué » à celle négative du « négropolitain », il importe de reconstituer l'imagerie popu-

laire autrefois associées aux protagonistes du retour pour offrir une meilleure lisibilité de leur condition présente.

Nous présentons ici les conclusions les plus saillantes issues d'un travail de terrain ethnographique effectué en janvier 2011 au cours duquel nous avons procédé à 15 entretiens auprès de Martiniquais(es) ayant vécu plus de 8 ans en France continentale et ayant décidé de revenir s'établir durablement dans leur île d'origine. Privilégier les personnes ayant fait un long séjour en France n'est pas anodin, car cette longévité s'accompagne d'une certaine assimilation aux grands canons de la culture française. De plus, nous avons recueilli les témoignages de plusieurs Martiniquais non migrants, essentiellement demeurés *in situ* au cours de leur vie, qui révèlent un changement au niveau des représentations des retournés. La méthode retenue fut celle du « récit de vie » : approche biographique qui possède l'avantage de s'immerger au cœur du point de vue de l'Autre (Bertaux, 1981 : 201). Une fois juxtaposés, ces récits permettent de mettre en relief des représentations mentales et des pratiques ayant fait l'objet d'une analyse de type qualitatif.

Le débarqué personnifiait alors une France autrefois inaccessible et idéalisée.

La transformation des représentations des migrants de retour Portrait du « débarqué »

Le contexte de réception des migrants de retour de France métropolitaine s'est vraisemblablement transformé.

En effet, une discontinuité manifeste est présente dans l'accueil réservé aux acteurs du retour. À ce sujet, la seule étude qui peut contribuer à rendre une certaine épaisseur historique et qualitative aux représentations du retour a été esquissée par Fanon dans *Peau noire, masque blanc* (1952). L'essayiste martiniquais y brosse en effet le portrait de celui qu'il dénomme le « débarqué », décrit en 1952 comme un être espéré et attendu par ceux qu'il avait laissés derrière. À son retour, celui-ci est, tel « un réel demi-dieu », auréolé d'une certaine notoriété conférée par le reflet d'une métropole qui suscitait jadis l'émerveillement. Aussi, « beaucoup d'Antillais, après un séjour plus ou moins long, reviennent se faire consacrer. » (Fanon, 1952 : 15) Le débarqué personnifiait alors une France autrefois inaccessible et idéalisée. En l'incarnant, c'est lui-même qui se trouvait valorisé. Pour illustrer ce climat d'admiration qui régnait jadis lorsqu'un membre de la famille revenait « au pays », Johanna, jeune Martiniquaise non migrante que nous avons interviewée, raconte : « Leur arrivée était un événement et la famille se rendait à plusieurs voitures à l'aéroport. Il y avait tout un comité d'accueil qui attendait. Après, la famille se retrouvait et la personne qui revenait racontait sa vie là-bas

http://www.jyc-bolliere.ac-aix-marseille.fr/spip/IMG/jpg/City-of-Paris-France-Eiffel-Tower_1920x1440.jpg?franc%CC%A7ais.jpg

Dans les années 1950 et 1960, les martiniquais de retour dans l'île étaient des sortes de demi-dieux, reflets d'une métropole qui suscitait alors l'émerveillement.

devant toute la famille. » (Johanna, 27 ans, mai 2011) Le retour provoquait toute une agitation, c'était un événement familial et le temps de retrouvailles réjouissantes. Or, les récits collectés abondent aussi de repères chronologiques qui attestent d'une fracture temporelle entre les représentations passées et présentes suscitées par les acteurs du retour.

Banalisation de la mobilité transcontinentale

Manifestement, les temps ont changé, comme le précise Marielle, enseignante de 34 ans : « Maintenant quand on va chercher quelqu'un, on repart sans lui », signifiant par là que celui qui revient s'est transformé en un Autre : quelqu'un que l'on ne reconnaît plus. L'aura de curiosité que suscitaient les retournés s'est métamorphosée en une attitude de méfiance. La diminution de la distance-temps et de la distance-coût via la démocratisation aérienne a eu un fort impact sur les régimes représentationnels alloués à la France (Nicolas, 2001 : 6). D'ailleurs, T. Nicholas observe une augmentation de la dynamique circulatoire supérieure à 200 % entre 1985 et 2000 (2001 : 3). Une des explications fournies par les non-migrants pour expliquer ce changement dans les représentations est celle de la banalisation, de la normalisation de la mobilité DOM/métropole. À cet égard, les non-migrants insistent sur leur propre expérience en France lors de visites touristiques, familiales, professionnelles, scolaires, médicales (pour se faire soigner, accoucher, etc.), voire simplement pour faire des achats. Leurs témoignages illustrent la réduction des distances tant géographiques (près de 7000 km) que mentales d'avec la France, « l'antique lointaine ». « Quand j'étais plus petit, me raconta le gérant d'une entreprise locale, la métropole était l'Eldorado, la terre inaccessible où tout est possible. Nous espérions tous avoir la chance de voir la neige,

NUMERO SPECIAL GRATUIT

FRANCE-ANTILLES

LE GRAND JOURNAL D'INFORMATION DES ANTILLES

LA MARTINIQUE ACCUEILLE LE GENERAL DE GAULLE

UNE IMPRESSION SI FRANÇAISE !

http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/image-272.jpg

« Une impression si française » titre ce journal à propos de la visite de De Gaulle en avril 1960. Deux forces antagonistes ont alors cours dans la société : on revendique la négritude et en même temps on pratique l'assimilation.

la tour Eiffel. Maintenant j'y vais chaque année voir les enfants. » Une deuxième explication de cette mutation dans les représentations du retour émerge grâce aux témoignages recensés. Aux alentours des années 1980, les Antillais semblent en effet prendre conscience des conditions précaires réservées aux Antillais en France.

Les discriminations socio-raciales en France

Historiquement, la France de l'après-guerre manque de travailleurs non qualifiés et les DOM souffrent d'un chômage endémique (Sainte-Rose, 1983 : 18). Pour y remédier, l'État français crée le BUMIDOM (Bureau de promotion, d'aide et de planification migratoire) en 1962. Pour convaincre les jeunes de « s'embarquer » vers le continent, cette institution joue sur la fibre émotive de ses anciens sujets coloniaux en brandissant l'association entre la promotion sociale et l'assimilation à la culture française. Or, dans les faits, les promesses d'ascension sociale laissèrent plutôt place à la prolétarisation et la ghettoïsation des Antillais en France (Giraud, 2002), souvent victimes de discrimination raciale (Calmont et coll., 2008); dynamiques qui seraient, selon eux, à la base de cette rupture représentationnelle. Aussi, en 1990, les familles antillaises sont deux fois plus nombreuses à habiter des HLM de qualité médiocre que celles métropolitaines et attestent d'un taux de chômage quasiment identique à celui des immigrants « étrangers » (Marie, 2005 : 160). C'est en outre grâce à l'intensification de la mobilité transatlantique et par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) que se propage le sentiment de ne pas être des citoyens à part entière, mais plutôt des citoyens « complètement à part ». Leur description des conditions de vie dans les grandes cités urbaines est récurrente et témoigne de la ségrégation sociale que ces derniers expérimentent en France, comme d'une nouvelle « insularité socioculturelle » (Laventure, 2009 : 129). À l'heure contemporaine, plusieurs Martiniquais affirment que ceux qui reviennent de la métropole font généralement fi de leurs expériences négatives afin d'impressionner leur entourage et/ou de donner un sens à leur trajectoire migratoire. Ainsi, les vocables *frimeurs*, *m'as-tu-vu*, *imposteurs* et *menteurs* sont fréquemment employés pour qualifier les acteurs du retour. La perception de l'Autre est littéralement modifiée : l'admiration cède au scepticisme. À ce propos, la gérante d'un restaurant créole nous confiera : « Ils ont vécu la misère là-bas et ont rêvé du pays. Quand ils reviennent, ils mentent. La tour Eiffel, le Louvre, ils n'y sont jamais allés et vivaient une vie d'exclus dans les banlieues. » En somme, on assisterait à la déconstruction de la vision idéalisée de la France à travers la réalité de l'expérience des discriminations raciales des migrants, critiquant par le fait même le principe de l'universalité républicaine. Ce renversement de perception semble d'ailleurs concomitant à l'apparition d'un néologisme à vocation catégorielle et « essentialisante » qui a fait son apparition aux alentours des années 1980, soit le terme « négropolitain ».

Ils ont vécu la misère là-bas et ont rêvé du pays. Quand ils reviennent, ils mentent.

http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/image-269.jpg

Après la guerre et jusque dans les années 1950, il y aura de fortes tensions socio-raciales en Martinique où l'on retrouve un fort taux de chômage et des emplois très précaires.

L'altérité culturelle : le négropolitain

Le vocable négropolitain se compose de la jonction du préfixe « négro » (Noir) et du suffixe « politain » en référence au « métropolitain » (Blanc de la métropole). Il se réfère à l'individu qui se dit Antillais, mais qui en a pourtant perdu les traits sous ses apparats empruntés aux Blancs – traits de caractère, attitudes, accent, etc. La figure du négropolitain renvoie à une altérité particulière, celle de « l'Autre-proche » (Augé et Fabre, 2007) au carrefour de la dialectique du semblable et du différent. Pour Célestine, cette dénomination rend compte d'une « mise à distance imposée [qui] est ressentie comme un rejet hors de la communauté » (Célestine, 2004 : 30). Autrement dit, ce marqueur différentiel sous-tend la volonté de la communauté martiniquaise de se distinguer vis-à-vis de la culture métropolitaine en faisant référence à un individu qui a subi un réaménagement de son système de représentations en incorporant des traits comportementaux ou culturels du « métropolitain ». De fait, ce terme évoque une façon d'être à laquelle personne ne souhaite être identifié. Le vocable est souvent perçu par les retournés comme dépréciateur et blessant, comme l'évoque Jeanne, 55 ans, au cours de l'entrevue : « Quand je venais, on m'appelait négropolitaine. Je ne supportais pas ça. C'est péjoratif. J'étais vexée de me faire appeler comme ça, de me sentir étrangère dans mon pays. » Or, certains, plus pragmatiques comme Richard, considèrent que le qualificatif « permet à l'Antillais de dire que lui n'est pas pareil et à celui qui revient de se différencier de l'Antillais ». Toutefois, bien que certains n'y voient pas une insulte, du côté local, on accuse le négropolitain revenant vivre sur son île natale de « broder », c'est-à-dire d'essayer tant bien que mal d'endosser les codes antillais; tentative qui ne dupe personne tant le décalage leur apparaît flagrant et le retranche du côté de l'« outsider », du Noir assimilé. Il s'agit donc d'un symbole d'assignation identitaire imposé en réaction à de nouvelles démarcations de l'identité française au sens large.

Le négropolitain aurait intériorisé des habitus (pratiques sociales) qui renverraient une image de supériorité culturelle aux Martiniquais.

http://3.bp.blogspot.com/-6gaVQwAZxkc/UN7ZjitVs6I/AAAAAAAAgY/ynkeBiidRYw/s1600/drapeau-

Le critère le plus souvent évoqué pour caractériser le négropolitain se réfère à la méconnaissance de la langue créole ou encore au type d'accent dénotant un trop long passage de « l'autre bord ».

Le créole : un indicateur de l'éloignement culturel

Le critère le plus souvent évoqué pour caractériser le négropolitain se réfère à la méconnaissance ou la non-maîtrise de la langue créole, au refus de s'exprimer dans cette langue ou encore au type d'accent dénotant un trop long passage de « l'autre bord ». L'accent devient une véritable frontière de style et la langue maternelle devient alors un élément clé de reconnaissance identitaire. En effet, la société martiniquaise a amorcé un processus de lutte pour la reconnaissance de ses spécificités par rapport au modèle culturel dominant, processus de requalification récent qui s'est souvent déroulé en l'absence des « retournés » et qui se manifeste notamment dans la maîtrise de la langue locale. Cette

http://3.bp.blogspot.com/-qpwFYJTqu8/TJM9OPcyVVI/AAAAAAAAYmxt49ENZ4H8/s1600/P1070695.JPG

Les comparaisons entre la France et la Martinique sont souvent reprochées aux retournés. En effet, l'on accepte de moins en moins les référents de la République dans l'île où ces rapports comparatifs sont perçus comme une attaque personnelle.

dynamique, signe un revers historique sans précédent dans la façon du Martiniquais de se percevoir, de percevoir la mère patrie et par extension, le migrant de retour. En effet, la langue créole a longtemps été stigmatisée et infériorisée au rang de langue vernaculaire, celle du colonisé et du subalterne, et son usage fut brimé au sein même des familles martiniquaises. Cependant en l'absence des migrants, le créole s'impose grâce à un remarquable travail de requalification. On ne parle plus désormais de « créolisme » ou de « patois », mais bel et bien d'un idiome riche, codifié et académisé (Chamoiseau et coll., 1989). Aussi, ceux qui ont quitté la Martinique avant la requalification du créole déplorent que, bien qu'ils considèrent le maîtriser, ils furent victimes des moqueries des créolophones demeurés sur l'archipel. Cette impression de refoulement vers l'extérieur de la communauté locale peut s'amplifier et atteindre pour certains, comme Julia, le stade de l'insulte : « J'ai perdu mon accent, tout le monde me le dit : ''Tu n'es pas d'ici'' ou ''tu te la joues, tu n'es pas d'ici''. »

Comparaisons et critiques

Un autre reproche adressé aux retournés est l'incessante comparaison qu'ils profèrent en confrontant la Martinique (les Martiniquais) et la France (les Français). L'acceptation locale des référents venus de la République centralisatrice de normes ne fait plus l'unanimité. Au contraire, on ressent ce rapport comme un jugement et une attaque personnelle. Celui qui revient se bute à une communauté enorgueillie de ses spécificités : « La personne a peut-être perdu l'habitude de la vie de famille et de la vie en société telles qu'on l'entend ici. Elle va commencer à critiquer en disant que là-bas c'était mieux. Il faut gérer la crise, la discussion s'envenime. Ça devient un conflit au sein de la famille. Réalisent-ils que leur propre attitude mène à l'isolement ? » (Johanna, 27 ans, mai 2011)

Aussi, on reprochera au migrant de retour un comportement hautain et arrogant; sa façon de percevoir l'île, ses mœurs et ses valeurs étant constamment soumises à un juge-

ment dépréciatif. Par l'acquisition du « capital culturel dominant », le négropolitain aurait intériorisé des habitus (pratiques sociales) qui renverraient une image de supériorité culturelle aux Martiniquais. Or, c'est davantage le ton de supériorité perçu qui avive le jugement défavorable à l'égard des « retournés ». Quant aux critiques adressées par les migrants de retour à la société locale, elles doivent être relativisées en fonction de l'âge, du sexe, de l'histoire familiale, du temps passé en métropole et du temps écoulé depuis le retour. Cependant, tous les enquêtés confondus caractériseront à leur manière la Martinique de « société du paraître ». Selon chacun des retournés, l'altérité creusée entre lui et l'autre, le local, se découvre ostensiblement à travers la dimension des apparences. Plusieurs expressions employées renvoient à l'image d'une mauvaise saisie des codes consuméristes et évoquent l'excès de sérieux attribué à l'apparence : « Le Martiniquais veut briller, […] se donne trop d'étoffe, [est] trop élégant », etc. Dans cette logique, le Martiniquais est rapidement perçu comme présomptueux. Mentionnons aussi rapidement qu'en processus d'adaptation, certains peuvent subir le contrecoup en matière de valeurs relatives à l'éducation des enfants (souvent jugées laxistes), à l'identité conjugale et aux rôles genrés parfois très distants de leur propre modèle. Tsuda (2009) révèle à cet égard l'ironie propre à cette forme d'altérité en dépit des affinités ou de la proximité ethniques : plus l'immigrant est « proche » sur le plan ethnique de la société hôte, plus il devra expérimenter une série d'épreuves le confrontant à son identité. Cette hypothèse fut confirmée par nos recherches qui révèlent qu'on pardonnera plus au métropolitain qu'au retourné certains comportements décriés. Nous touchons ici au problème de la similarité, problème répertorié au sein de plusieurs études sur les migrants de retour perçus comme une nouvelle minorité culturelle.

Conclusion

À l'heure du retour, l'altérité s'inscrit dorénavant sous l'égide culturelle et identitaire. Et c'est bien ce qui constitue l'originalité de la réalité martiniquaise – la couleur, la race, le phénotype – qui imprègne encore de nos jours les interrelations d'une altérité issue du colonialisme et qui se présente sous une autre forme, celle de l'identité culturelle. Le modèle culturel dominant de la « francité » n'exerçant plus un pôle d'attraction univoque aurait entraîné un changement d'ordre représentationnel que l'intensification de la mobilité et la prise de conscience des conditions de vie des Antillais de France ont cristallisé dans les représentations îliennes. Il apparaît d'ailleurs clairement que l'altérité se dévoile principalement lorsque les spécificités martiniquaises sont mises en exergue. Enfin, insistons sur ce point : l'intégration lors du retour demeure cependant tout à fait possible selon les diverses stratégies de réadaptation des retournés, surtout lorsque ceux-ci font preuve d'une attitude de modestie et d'ouverture à l'égard des changements opérés en leur absence.

Références

AUGE, M., et D. FABRE. « D'un rite à l'autre, entretien entre Marc Augé et Daniel Fabre », *Terrain, rituels contemporains*, nº 8, avril 1987.

BERTAUX, D. *Biography and Society : The Life History Approach in the Social Sciences*, Londres, Sage Publications (Sage Studies in International Sociology), nº 23 1981.

BONNIOL, J. L. « Racialisation ? Le cas de la colorisation coloniale des rapports sociaux », *Faire savoirs, sciences humaines et sociales en région PACA,* nº 6, mai 2007, http://classiques.uqac.ca/contemporains/bonniol_jean_luc/racialisation/racialisation.html, 10 mai 2012.

CALMONT, A., J. DANIEL, D. DESTOUCHES, I. DUBOST, M. GIRAUD, et M. MARIE-LUCE. *La Martinique et la Guadeloupe, Terres d'immigration et d'émigration,* ACSE rapport final, CRPLC, 2008.

CELESTINE, A. *La « Troisième Île » en question : Enquête sur la notion de communauté antillaise,* Paris, IEP de Paris, 2004.

CELESTINE, A. *Mobilisations collectives et construction identitaire : Le cas des Antillais en France et des Portoricains aux États-Unis*, Paris, IEP de Paris, 2009.

CHAMOISEAU, P., R. CONFIANT, et J. BERNABE. *Éloge de la créolité,* Paris, Gallimard, 1989.

ELIAS, N., et SCOTSON, J. L. *The Established and the Outsiders : A Sociological Enquiry into Community Problems*, vol. 32, Londres, Sage Publications, 1994.

FANON, F. *Peau noire, masques blancs*, Paris, Éditions du Seuil, 1952.

GIRAUD, M. « Racisme colonial, réaction identitaire et égalité citoyenne : Les leçons des expériences migratoires antillaises et guyannaises », *Hommes et migrations,* vol. 237, 2002, p. 40-53.

LAVENTURE, L., F. DURPAIRE, M. GIRAUD, G. NUMA, P. PERRI, S. MEYLON-REINETTE, et S. ROMANA. *La Révolution antillaise : Quelle place pour l'Outre-Mer dans la République ?,* Paris, Éditions Eyrolles, 2009.

MARIE, C. V. « Le cinquième DOM : Mythe et réalités », *Pouvoirs*, nº 113, 2005, p. 171-182.

NICOLAS, T. « La circulation comme facteur d'intégration nationale et d'« hypo-insularité » : Le cas des Antilles françaises », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux,* vol. 54, nº 216, 2001, p. 397-416.

SAINTE-ROSE, P. L. *Le jeune Antillais face à la migration,* Paris, Éditions caribéennes, 1983.

TSUDA, T. *Diasporic Homecomings : Ethnic Return Migration in Comparative Perspective*, Stanford University Press, 2009.

http://ethnogourmande.files.wordpress.com/2012/09/marie-france-dumarchi2a9-de-6rt-de-france.jpg

ÉCRIVEZ POUR DIRE

PUBLIEZ DANS LA REVUE DIRE ET OBTENEZ JUSQU'À 1000$. UNE SOMME DE 250$ EST ALLOUÉE POUR CHAQUE TEXTE RETENU POUR PUBLICATION. VISITEZ FICSUM.QC.CA

FICSUM

FONDS D'INVESTISSEMENT
DES CYCLES SUPÉRIEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PAVILLON MARGUERITE-D'YOUVILLE
2375, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE
BUREAU 1125-7
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3T 1A8

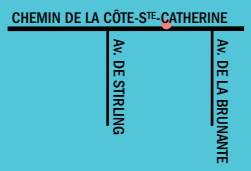

Mathieu Hamelin, Département d'études internationales

Le grand chantier de l'éducation en Inde : une visite dans une école de New Delhi

D'ici quinze ans, 200 millions de jeunes Indiens feront la transition vers la vie adulte et frapperont à la porte du marché de l'emploi. Pour les optimistes, cet immense bassin de travailleurs constitue le grand atout de l'Inde pour bâtir un avantage compétitif durable. Pour les pessimistes, les rêves des jeunes générations pourraient virer au cauchemar si l'Inde n'est pas en mesure de leur offrir des emplois et une qualité de vie satisfaisants. L'éducation de la jeunesse indienne constitue ainsi l'enjeu crucial qui déterminera le positionnement de ce géant démographique au sein de l'économie mondiale.

En 2030, l'Inde comptera 1,5 milliard de personnes et aura dépassé la Chine comme pays le plus peuplé du monde[1]. Il sera aussi le plus jeune des pays émergents, avec un âge médian de 31 ans, comparativement à 43 ans en Chine. Malgré cette courbe démographique favorable, l'Inde n'est pas à l'abri d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. À l'heure actuelle, un tiers de la population active n'a jamais fréquenté l'école et la majorité des Indiens n'a pas complété le cycle primaire.

La « vraie » réalité de l'éducation en Inde n'est pas celle des programmes d'élite qui forment des ingénieurs et des informaticiens renommés partout dans le monde, mais qui ne fournissent des diplômes qu'à une infime partie des jeunes. C'est plutôt celle des milliers d'écoles rurales dispersées à travers le pays et qui se trouvent souvent en piteux état, parfois même sans eau potable, ni électricité ou toilettes[2]. À l'exception des grandes écoles, l'enseignement dispensé est souvent de mauvaise qualité et ne permet pas aux jeunes d'intégrer réellement le marché du travail, ce qui décourage plusieurs parents d'y inscrire leurs enfants[3].

Dans les dernières années, l'Inde est parvenue à hausser son taux d'alphabétisation global à 74 %[4]. Il demeure toutefois inférieur chez les femmes (65 %) et chez les groupes défavorisés. Les disparités régionales sont importantes : à titre d'exemple, à peine 60 % des Indiens du Bihar (État du sud-ouest de la péninsule) savent lire et écrire, comparativement à 90 % dans le Kerala (État du nord). Signe encourageant, l'alphabétisation dépasse 80 % chez les adolescents, qui ont bénéficié de la

construction de milliers d'écoles[5]. En 2009, le *Right to Education Act* a fait de l'éducation gratuite et obligatoire un droit constitutionnel pour les enfants indiens de 6 à 14 ans. Globalement, la durée moyenne de scolarisation est maintenant de 5 ans en Inde (8 ans en Chine, 7 ans au Brésil), soit un an de plus qu'il y a une décennie. Le taux d'absentéisme des élèves et des professeurs demeure cependant élevé[6].

L'éducation en Inde comporte des défis colossaux qui concernent l'accessibilité, l'équité, la qualité et la gouvernance.

Le grand chantier de l'éducation en Inde comporte des défis colossaux qui concernent tout autant l'accessibilité, l'équité, la qualité et que la gouvernance du système scolaire. Malgré le lent progrès observé au cours des dernières années, la route à parcourir reste longue afin de démocratiser l'accès à l'éducation et de permettre à une majorité d'Indiens d'acquérir des diplômes ayant une valeur sur le marché. Au-delà de la scolarisation de masse, le véritable enjeu de l'Inde est celui de la diffusion d'une éducation de qualité qui augmente le capital social de sa population et qui procure de réelles chances de réalisation professionnelle aux jeunes, peu importe leur origine sociale et les conditions de leur naissance.

Un accès inégal à l'éducation

La plus grande démocratie du monde demeure un pays où les inégalités sont profondément incrustées dans toutes les sphères de la vie. En Inde (ce n'est pas unique à ce pays), le fait de naître dans une catégorie sociale spécifique a un impact majeur sur les possibilités de vie d'un individu. Les dalits (les « basses castes » dans la religion hindoue), les aborigènes et la minorité musulmane constituent les groupes les plus exclus du système scolaire, surtout à partir de l'école secondaire[7]. De plus, au sein de ces groupes, les filles sont encore plus désavantagées.

http://www.domainfo/photos/albums/World/India5_Delhi_Amritsar_Lucknow/II_Delhi_92823929.jpg

En Inde, le fait de naître dans une catégorie sociale spécifique a un impact majeur sur les possibilités de vie d'un individu.

Les relations entre l'éducation et la stratification sociale sont très complexes en Inde. De multiples facteurs socioéconomiques et culturels entrent en effet dans l'équation menant à l'inclusion ou à l'exclusion : la caste, le genre, la classe, la localisation, la tradition familiale, les handicaps, le capital financier[8]. Il ne faut pas considérer ces facteurs en vase clos, mais plutôt leur combinaison. Il faut décomposer les groupes en sous-groupes. Par exemple, une femme de caste brahmane issue d'une famille aisée de Delhi Sud ne vit pas la même réalité qu'une femme dalit née au Bihar ou au Rajasthan. Certains citoyens se trouvent donc à l'intersection de plusieurs axes d'inégalité.

Un des clivages sociaux importants en Inde demeure le système des castes. Bien qu'aboli par la Constitution (entrée en vigueur en 1950), son influence persiste dans la société indienne. Les castes y sont un déterminant des possibilités individuelles, sur tous les plans, notamment parce qu'elles sont historiquement associées à des rôles sociaux et à des spécialisations professionnelles héréditaires[9]. Dans la société traditionnelle, il existe des castes de barbiers, de

https://s3.amazonaws.com/images-revcored.com/7e0fea8ef795c2e2295f64232d4b86

À Nizamuddin Basti les classes se déroulent de 8 h à 13 h afin de libérer les enfants qui doivent travailler avec leurs parents pour contribuer aux besoins de la famille.

tanneurs, de laveurs de linge, etc. La hiérarchie sociale découlant des castes se reflète entre autres dans les niveaux d'éducation[10].

Depuis les dernières décennies, on note une lente amélioration de la condition des dalits. Comme le prévoit la Constitution, des milliers d'entre eux accèdent à l'université grâce aux places qui leur sont réservées. Au plan politique, les dalits profitent de la démocratie électorale et de la force du nombre pour faire valoir leurs droits, comme le montrent les recherches de Christophe Jaffrelot sur le « vote de caste[11]. »

Parmi les autres groupes défavorisés, on retrouve les Indiens de religion musulmane, qui forment 14 % de la population, soit de 140 à 150 millions de personnes. Bien qu'ils constituent la plus importante minorité religieuse du pays, ils sont nettement sous-représentés dans la fonction publique, la vie politique, le système d'éducation et le marché de l'emploi[12]. Leur faible intégration au système scolaire augmente leur exclusion socioéconomique et leur pauvreté. Moins de 20 % des jeunes musulmans en Inde complètent l'école secondaire et moins de 5 % obtiennent un diplôme universitaire. Certaines classes de la communauté musulmane s'en tirent mieux, mais la situation générale tend à se détériorer. Il y a quelques années, le gouvernement a d'ailleurs mandaté une commission d'enquête afin d'étudier le sous-développement de cette communauté et de recommander des pistes de solution[13].

Garder les enfants pauvres à l'école pour quelques années est un combat quotidien.

Les conditions précaires dans lesquelles vivent les musulmans indiens s'expliquent par l'effet cumulatif des exclusions politique, économique et sociale[14]. La partition de l'Inde et du Pakistan en 1947 a causé un exil des classes musulmanes les plus instruites et les plus aisées, ce qui a affecté la communauté. Faute d'une éducation de qualité, pauvreté et analphabétisme se perpétuent. Dispersés dans plusieurs États, les Indiens musulmans peinent à s'organiser. Ils sont à peine 5 % dans la fonction publique, la police et au Parlement indien. Ils ne disposent ni d'un capital de ressources ni d'un réseau influent, contrairement à la minorité chrétienne. Ils n'ont pas non plus de places qui leur sont spécifiquement attribuées dans les institutions d'enseignement, contrairement à d'autres groupes sociaux. Aussi, la montée du nationalisme hindou, les violences dans certaines zones (au Gujarat notamment, État situé dans l'ouest du

pays) et les abus découlant des lois antiterroristes ont augmenté leur sentiment de vulnérabilité et leur marginalisation.

Depuis l'Indépendance (et la partition) de l'Inde en 1947, ses dirigeants politiques ont toujours craint d'affaiblir l'unité nationale et d'accentuer les tensions entre les groupes, d'où l'insistance sur le sécularisme et la tolérance[15]. À l'exception des politiques nationalistes du Bharatiya Janata Party, au pouvoir entre 1996 et 2004, le gouvernement tente généralement de mener une politique d'« unité dans la diversité », où les identités de caste, de religion ou de langue ne sont pas mises en compétition et se rassemblent sous la bannière de la nation indienne. Néanmoins, les inégalités socioéconomiques découlant des différences culturelles ou religieuses persistent.

Une visite à Nizamuddin Basti

En Inde, une grande partie de l'éducation des groupes défavorisés passe par la contribution des ONG, des fondations et de diverses formes de partenariats publics-privés[16]. On dénombre plus d'un million d'ONG présentes en Inde, dont au moins 250 000 associées à des programmes éducatifs. On retrouve aussi un grand nombre de groupes militants en faveur de l'éducation des femmes, des minorités, des aborigènes et des dalits.

À New Delhi par exemple, dans le quartier de Hazrat Nizamuddin, des projets de revitalisation et de développement socioéconomique sont gérés et financés par des fondations et des ONG locales. L'un de ces projets consiste à rénover et à soutenir l'école primaire du quartier, laquelle fait partie du réseau public de la ville. L'objectif central est d'augmenter la fréquentation scolaire des jeunes du quartier. Plusieurs de ces enfants ne recevraient aucune éducation si cette école ne les accueillait pas. Ils proviennent de familles pauvres et peu instruites, la plupart d'origine musulmane, qui survivent dans Delhi en exerçant des métiers difficiles et peu rémunérés tels que chauffeur de *rickshaw*, cireur de chaussures ou collecteur de déchets.

Historiquement, ces familles ont été tenues à l'écart du système éducatif. Plusieurs résidents de Nizamuddin Basti sont des migrants en provenance d'États pauvres comme le Bihar ou des réfugiés de pays avoisinants comme le Bangladesh et la Birmanie. Garder ces enfants à l'école pour quelques années est un combat quotidien. Ils sont les premiers de leur famille à fréquenter une école régulière. Leurs parents n'ont pas l'habitude du milieu scolaire et de ses exigences, pour les devoirs et les examens par exemple. Grâce à cette école, les enfants n'ont pas à parcourir une grande distance pour se rendre en classe. L'école est gratuite et fournit des manuels, un uniforme et un repas par jour. Les classes se déroulent de 8h à 13h, afin de libérer les enfants qui doivent travailler avec leurs parents pour contribuer aux besoins de la famille. En après-midi, d'autres enfants du quartier délaissent leur travail une heure ou deux, le temps d'assister à quelques leçons de base. L'école sert également de carrefour communautaire où de jeunes adultes y suivent des formations en anglais, en informatique ou en recherche d'emploi. On y enseigne en hindi, en ourdou (la langue des

https://s3.amazonaws.com/images-newscred.com/7e1fa8e7750e229c58423a24b86

L'école sert également de carrefour communautaire où de jeunes adultes y suivent diverses formations.

musulmans du nord de l'Inde) et en anglais (lorsque les ressources le permettent). Les enseignantes sont souvent elles-mêmes des étudiantes qui apprennent leur métier tout en servant leur communauté.

http://www.webfoundation.org/wp-content/uploads/2011/04/IMG_0100.jpg

Même instruits, les dalits et les musulmans sont encore discriminés sur le marché du travail, ce qui les dévalorise et contribue au fort taux de décrochage de cette caste.

Ce type de programme d'accès à l'école comble en partie le manque d'inclusion des femmes, des classes défavorisées et des minorités au système formel d'éducation. Même en sachant que la qualité de l'enseignement est inégale et que seule une petite portion des jeunes obtiendra un diplôme, on est tenté de dire : « C'est mieux que rien ! » et on peut croire – ou espérer – que quelques-uns de ces élèves parviendront à atteindre l'université et à occuper un jour des postes d'influence.

Éducation et employabilité

L'accès à l'éducation pour tous est déjà un défi de taille. De plus, pour plusieurs groupes sociaux, la scolarisation ne mène pas à l'intégration économique et à la fin de la pauvreté, en raison de la profondeur des exclusions sociales et de la faible reconnaissance des diplômes. Souvent, le temps passé sur les bancs d'école n'apparaît pas aussi rentable que celui passé à travailler ou à apprendre un métier manuel.

À l'heure actuelle, les diplômes sont loin d'être un gage d'employabilité. Parmi les milliers de programmes scolaires (publics et privés) offerts en Inde, quelques-uns ont acquis une réputation enviable, mais plusieurs ne sont pas dûment enregistrés, ne décernent pas de diplôme reconnu et montrent des lacunes dans leur gestion. Par conséquent, les inégalités risquent de perdurer si les jeunes des classes aisées continuent à fréquenter les meilleurs établissements, tandis que les moins favorisés n'ont accès qu'à des écoles de fortune[17].

Dans leurs travaux, Armatya Sen et Jean Drèze[18] soutiennent que l'éducation possède une valeur intrinsèque et qu'elle représente une condition préalable pour réduire la pauvreté. Le fait d'être instruit augmente l'autonomie des individus, leur confiance, leur sens de l'initiative et leur capacité à s'autodéterminer. D'ailleurs en Inde, les États qui ont investi le plus en infrastructures sociales et en éducation (comme le Kerala) présentent des indicateurs de développement humain supérieurs et sont parvenus à réduire la pauvreté de manière significative[19].

Cependant, d'autres études rappellent que la valeur de l'éducation pour un individu varie en fonction de son statut social, de l'accès à des ressources et des rapports de domination dans lesquels ils se trouvent[20]. Un diplôme ne transforme pas automatiquement la place d'un individu dans la société ni la perception qu'en ont les autres. Même instruits, les dalits et les musulmans sont encore discriminés sur le marché du travail, ce qui dévalorise plusieurs d'entre eux et contribue au fort taux de décrochage[21].

L'éducation comme clé du développement

Malgré des taux de croissance impressionnants dans les années 2000, l'Inde n'est pas encore parvenue à relever le niveau de vie de l'ensemble des citoyens. La pauvreté demeure endémique, la moitié de la population vivant avec moins de 2 $ par jour. Une grande partie de la population, encore largement rurale, obtient jusqu'ici peu de bénéfices de la croissance

économique. La fameuse classe moyenne indienne qui envahit les luxueux centres commerciaux ne représente au maximum que 15 % de la population. Elle est constituée des Indiens situés en haut de la pyramide sociale, et non pas de la masse de la population[22].

Pour reprendre l'illustration d'Armatya Sen, la moitié de l'Inde risque de ressembler à la Californie dans quelques années, alors que l'autre moitié s'apparentera plutôt à l'Afrique subsaharienne[23], car la croissance économique a créé des poches de développement, et non pas un développement généralisé. L'Inde s'est positionnée comme le « bureau du monde », c'est-à-dire le lieu par excellence pour y délocaliser les centres d'appel, les laboratoires pharmaceutiques et les instituts de recherche[24]. Les diplômés des grandes écoles comme l'*Indian Institute of Technology* (IIT) et l'*Indian Institute of Management* (IIM) sont très demandés sur le marché du travail et profitent abondamment des fruits de cette croissance. Toutefois, pour les centaines de millions de paysans du Bihar, du Rajasthan ou de l'Uttar Pradesh, il n'y a pas d'occasion d'emploi dans les tours de bureaux et les laboratoires de Bangalore, Hyberadad ou Mumbai.

Le plus récent plan quinquennal de l'Inde mise sur une croissance supérieure à 8 % afin de procurer des emplois à la population et de générer des revenus dans les coffres de l'État. Pour y parvenir, le pays devra compter sur une population instruite et « employable », d'où l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle. Le système éducatif indien devra faire la démonstration qu'il est inclusif, efficace et générateur de valeurs pour l'ensemble des jeunes.

En 1950, B. R. Ambedkar, un des fondateurs de la Constitution indienne, relevait les contradictions de sa société : « En politique, nous avons l'égalité, mais dans la vie sociale et économique, nous avons l'inégalité[I]. » Soixante ans plus tard, l'Inde fait toujours face à ce même défi. L'État indien ne parvient pas encore à combler les besoins de base de la majorité de sa population, mais les institutions démocratiques et la participation électorale sont des leviers potentiels qui permettent aux citoyens marginalisés de se faire entendre. Les milliers d'Indiens descendus dans la rue récemment pour dénoncer la corruption, pour contester des politiques gouvernementales ou pour manifester leur indignation face au viol d'une jeune fille sont le reflet d'une population consciente des défis qui l'attendent et en quête de solutions pour y faire face.

Références

1 ORGANISATION OF ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT (OECD). *Economic Surveys : India 2011*, Paris, OECD, 2011.

2 BUISSON, Anne. *Alphabétisation et éducation en Inde. L'exemple du Kerala,* Paris, Harmattan, 2009.

3 CHENGAPPA, Raj, et Shruti MAHESHWARI. « What's Wrong with our Teaching ? », *India Today*, 27 novembre 2006,

4 MINISTRY OF HOME AFFAIRS. *Census of India 2011*, New Delhi, Government of India, 2011.

5 PLANNING COMMISSION. *Twelfth Five Year Plan (2012–2017). Faster, More Inclusive and Sustainable Growth*, New Delhi, Government of India, 2012.

6 LAMONT, James. « India's Schools Fail to Keep Pace with Growth », *The Financial Times,* 31 janvier 2012,

7 GOVINDA, Rangachar. *Who goes to School ? Exploring Exclusion in Indian Education,* New Delhi, Oxford University Press, 2011.

8 SEDWAL, Mona, et Sangeeta KAMAT. *Education and Social Equity : With a Special Focus on Scheduled Castes and Scheduled Tribes in Elementary Education*, Research Monograph nº 19, New Delhi, CREATE/NUEPA, 2008.

9 DESHPANDE, Satish. *Contemporary India : A Sociological View*, New Delhi, Penguin, 2004.

10 MULLICK, Pankaj. « Caste and the City », *The Hindustan Times*, 10 juin 2012,

11 JAFFRELOT, Christophe. *Religion, Caste and Politics in India,* New York, Columbia University Press, 2011.

12 BASANT, Rakesh, et Abusaleh SHARIFF. *Handbook of Muslims in India. Empirical and Policy Perspectives,* Oxford, Oxford University Press, 2010.

13 SACHAR COMMITTEE. *Social, Economic and Educational Status of the Muslim Community of India,* New Delhi, Prime Minister's High Level Committee, 2006.

14 GAYER, Laurent, et Christophe JAFFRELOT. *Muslims in Indian Cities. Trajectories and Marginalisation,* New York, Columbia University Press, 2012.

15 RUDOLPH, Lloyd, et Susanne H. RUDOLPH. « Making Sense of India », *Global Asia*, vol. 3, nº 1, 2008,

16 ROSE, Pauline. *NGO Provision of Basic Education : Alternative or Complementary Service Delivery to Support Access to the Excluded ?,* Research Monograph nº 3, New Delhi, CREATE/NUEPA, 2007.

17 YADAV, Yogendra. « Breaking the Glass Ceiling », *The Times of India*, 7 juillet 2012,

18 DRÈZE, Jean, et Armatya SEN. *India : Economic Development and Social Opportunity*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

19 CHAUDHURI, Basudeb. « Le développement indien depuis l'ouverture de 1991 », *Revue économique et sociale*, vol. 1, 2009, p. 125-136.

20 JEFFREY, Craig. *Timepass : Youth, Class, and the Politics of Waiting in India,* Stanford, Stanford University Press, 2010.

21 JEFFREY, Craig, Patrica JEFFERY, et Roger JEFFERY. *Degrees Without Freedom ? Education, Masculinities and Unemployment in North India*, Stanford, Stanford University Press, 2008.

22 CHARRIN, Ève. *L'Inde à l'assaut du monde*, Paris, Grasset, 2007.

23 SEN, Armatya. *Entrevue à BBC Radio 4*, 28 février 2008.

24 LEMOINE, Françoise, et Deniz ÜNAL-KESENCI. « China and India in International Trade : From Laggards to Leaders ? », *CEPII Working Paper*, 2007.

25 SEN, Armatya. *The Argumentative Indian. Writings on Indian Culture, History and Identity*, Londres, Penguin, 2005.

Annie Trudel, rédactrice en chef

Lauréats et personnalités : Gabrielle Bardall

Voici le portrait[1] de Gabrielle Bardall, étudiante au doctorat et lauréate d'une bourse Trudeau[2]. Cette femme d'action s'implique depuis une dizaine d'années dans la promotion internationale de la démocratie et de l'aide à la mise en place d'élections libres. Elle a notamment travaillé pour le Programme du Développement des Nations Unies, ONU Femmes et plusieurs autres organisations dans plus que 25 pays. Elle nous entretient sur l'importance du processus électoral dans les nouvelles démocraties et sur les défis qui y sont associés, notamment la violence électorale et la participation politique des femmes.

Horizons sur la démocratisation: Violence électorale et participation politique des femmes

Avec près d'une décennie d'expérience en matière de support aux processus électoraux dans les États en transition, Gabrielle Bardall est une universitaire aguerrie ainsi qu'une experte dans le domaine de l'assistance aux élections. En tant que spécialiste de l'inégalité sexuelle elle travaille régulièrement dans les bureaux régionaux et au sein du bureau-chef à New-York dans le Programme du Développement des Nations Unies. Notre lauréate a récemment contribué à plusieurs publications sur la façon d'augmenter la participation politique des femmes et a donné plusieurs formations axées sur le genre au sein des élections à des administrateurs électoraux venants de plus de 50 pays. Pendant les élections postrévolution en Égypte en 2011 et 2012, elle est devenue la première experte de la question du genre à être déployée au sein d'une mission d'observation du Centre Carter[3]. Ses recherches sur le genre et la violence électorale en font une pionnière dans ce champ d'études. Spécialisée dans la région de l'Afrique sub-saharienne, elle a passé une grande partie des dernières années au Burundi, en Guinée et en République Démocratique du Congo où elle a travaillé pour l'organisation *International Foundation for Electoral Systems* (IFES) entre 2005 et 2011.

De la théorie à la pratique : le paradoxe électoral

Gabrielle explique comment ses recherches doctorales rejoignent son expérience pratique : « *Les élections sont nécessaires à la démocratie, mais elles ne garantissent pas cette dernière. Nous remarquons que les élections n'amènent pas toujours la paix et la démocratie dans les États en reconstruction ou en transition. D'ailleurs, sous certaines conditions un processus électoral mal-géré consolide les régimes autoritaires et provoque une flambée de violence plutôt que de montrer la voie vers une véritable démocratie. Pour moi, l'incapacité à répondre à ces dynamiques ou encore à y contribuer par inadvertance est la plus grande des menaces qui pèsent sur ceux qui travaillent à fournir l'assistance nécessaire au développement de la démocratie. C'est ce défi que ma thèse propose de relever* ».

Ce paradoxe électoral, comme elle le nomme, est souvent la cause de la violence. Il survient lorsqu'un parti politique croit qu'il ne peut obtenir des sièges dans un environnement électoral honnête et équitable. C'est alors que la violence, les boycotts et les protestations sont utilisés pour décrédibiliser le régime en place. Comme on le voit, la violence est un facteur non négligeable de la difficulté à mettre en place des régimes démocratiques sains et durables.

Participation politique des femmes

Selon Gabrielle, « *L'assujettissement des femmes et des filles est le plus grand défi des droits humains de notre siècle* ». C'est la raison pour laquelle ce champ est devenu un thème central de son travail et de sa recherche. En particulier, sa recherche originale sur le genre et la violence électorale a révélé cette réalité pour la première fois: « *Partout à travers le monde, les femmes qui se portent candidates et celles qui votent doivent faire systématiquement face à de la violence physique, psychologique ou sexuelle, ou encore à être réduites au silence ou se voir* être contraintes dans leurs actions et croyances politiques ». Effectivement, la violence électorale n'est pas toujours celle que l'on voit à l'extérieur, dans la rue ou sur les places publiques; elle est parfois beaucoup plus sournoise comme l'explique Gabrielle : « *Elle survient dans les ménages où la violence conjugale, le viol, l'intimidation et le contrôle serré du budget sont des tactiques utilisées pour empêcher les femmes de prendre des décisions ou faire des actions politiques telles que se présenter comme candidate ou encore pour les obliger à voter pour leur mari ou pour le parti choisi par la tribu* ».

Notre lauréate a donné plusieurs formations axées sur le genre au sein des élections à des administrateurs électoraux venants de plus de 50 pays.

Gabrielle a été la toute première à aborder ce sujet dans une recherche systématique et scientifique.

Depuis, son travail a été utilisé par de nombreuses organisations, y compris les agences des Nations Unies, des groupes internationaux des droits humains et des commissions électorales de plusieurs pays pour protéger et promouvoir la participation politique des femmes. Mais ce n'est qu'un début, Gabrielle est activement engagée dans l'application de ses recherches : « É*crire à ce sujet n›est pas assez pour réaliser un vrai changement dans la situation des femmes.* À partir de mes recherches, j›*ai créé du matériel pédagogique qui a été intégré dans un programme de formation électorale internationale qui est maintenant utilisé dans des dizaines de pays chaque année. Je continue de donner des formations aux commissions électorales et aux femmes-leaders dans les différents pays. Cela me permet non seulement de partager ma recherche mais d'apprendre de façon continuelle* à partir *de la réalité sur le terrain.* »

Perspectives futures

Depuis qu'elle a commencé son doctorat à l'Université de Montréal en 2010, Gabrielle équilibre sa vie professionnelle entre sa thèse qu'elle fait à temps plein et un travail de consultante : « *Du coté professionnel, j'ai passé la majorité de l'année passée au siège de l'ONU* à New-York où j'ai écrit plusieurs publications *et du matériel de formation sur le genre et les élections pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)*[4] *dans le Programme mondial pour l'appui au cycle électoral (GPECS)*[5]*. Ensuite, on a formé les chefs des commissions électoralse d'une cinquantaine de pays avec le matériel. Plus tôt l'année passée, j'ai été au Caire où j'ai* été la première experte en matière de genre à être intégrée *au sein de l'équipe principale d'une mission d'observation* électorale *du Centre Carter. La situation critique de la participation politique des femmes a été mise au premier plan des recommandations de notre mission. Je suis actuellement en train de préparer un rapport sur la participation politique des femmes qui sera présenté devant l'Assemblée Générale de l'ONU lors de sa 68ième session. Je continue* également *de donner des formations dans différents pays, dont plus récemment en Haïti et au Nigeria.* »

« *Du côté de la recherche, ce printemps, j'ai présenté ma recherche devant des parlementaires d'une centaine de pays lors de la Commission sur la Statut de la Femme à l'ONU. À l'automne, dans le cadre du programme international sur la gouvernance, j'irai enseigner dans un séminaire de formation à l'Institut universitaire européen*[6] *à Florence en Italie. Grâce à la bourse de la Fondation Trudeau j'ai l'opportunité de m'entretenir avec une communauté exceptionnelle d'universitaires et de professionnels venant de partout au Canada. L'appui de la communauté de l'UdeM, surtout de mes directeurs, est aussi exceptionnel.* »

Les actions menées par les chercheurs comme Gabrielle vont petit à petit conscientiser les gens venant de ces démocraties en devenir, mais également les gens venant de pays étant depuis longtemps démocratiques et qui souhaitent s'impliquer dans les processus électoraux. En effet, il ne faut pas toujours regarder l'autre avec nos lunettes occidentales et il faut parfois faire un effort pour sortir des sentiers battus et s'affranchir d'un certain carcan de pensée. La réalité sur le terrain est souvent bien différente et on ne peut appliquer des mécanismes comme une froide formule mathématique sans d'abord avoir étudié la culture sous-jacente. Comme notre lauréate le dit si bien elle-même : « *Faire l'analyse critique de nos résultats d'un point de vue plus large permet de retirer les conventions obsolètes pouvant être un risque pour la promotion de la démocratie dans la réalité d'aujourd'hui et ouvre la porte à l'innovation et aux idées nouvelles* ».

Références

1 Une partie de cet article est extrait d'une entrevue donnée en anglais et publiée sur le site de l'IFES : http://www.ifes.org/Content/Publications/Interviews/2013/Understanding-Opposition-Gabrielle-Bardall-on-Election-Violence-Undemocratic-Elections-and-Gender.aspx, site consulté la dernière fois en date du 29 mai 2013

2 http://www.trudeaufoundation.ca/fr/programmes/bourses

3 http://www.cartercenter.org/index.html

4 http://www.undp.org/content/undp/fr/home.html

5 http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/democraticgovernance/global_programmes/global_programmeforelectoralcyclesupport/

6 http://www.eui.eu/Home.aspx

http://www.alpana.tv/wp-content/uploads/2011/11/Congo_elections_mouvementees.jpg

Faculté des études supérieures
et postdoctorales

École d'été doctorale et postdoctorale

UN LIEU DE **FORMATION** ET DE **RÉSEAUTAGE**

20 et 21 août 2013

fesp.umontreal.ca

Mitacs
PARTENAIRE À PART ENTIÈRE

Université de Montréal

3 RAISONS DE DÉCOUVRIR LE

FIC SUM

SOUTIEN FINANCIER

Avez-vous besoin d'argent ? Découvrez différentes façons d'obtenir notre aide sur ficsum.qc.ca

MRE
MOIS DE LA RECHERCHE ÉTUDIANTE

Présentez vos derniers résultats de recherche, en tant que conférencier et recevez jusqu'à 1200$.

ÉCRIVEZ POUR DIRE

Publiez dans la revue **Dire** et obtenez jusqu'à 1000$.*

*Une somme de 250$ est allouée pour chaque texte retenu pour publication.

LE FICSUM.QC.CA AU SERVICE DES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS !

FICSUM

FONDS D'INVESTISSEMENT
DES CYCLES SUPÉRIEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PAVILLON MARGUERITE-D'YOUVILLE
2375, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE
BUREAU 1125-7
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3T 1A8